

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal

1^{er} octobre 2025



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

1. Administration et affaires courantes

1.1 Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

**À L'ORDRE
DU JOUR**



1. Administration et affaires courantes

1.2 Dépôt du rapport financier et du vérificateur externe – exercice financier 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil prend acte du dépôt par le greffier-trésorier du rapport financier consolidé ainsi que du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024.

DÉPÔT RAPPORT FINANCIER



1. Administration et affaires courantes

1.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe

Le maire présente les faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*. Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE



1. Administration et affaires courantes

- 1.4 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 24 septembre 2025

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 24 septembre 2025, tel que présenté.

PROCÈS- VERBAL



1. Administration et affaires courantes

1.5 Dépôt d'un procès verbal de correction

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil prend acte du dépôt par le greffier-trésorier d'un procès-verbal de correction concernant une modification apportée à la résolution 2025-07-211 relative à l'addenda n° 5 de la politique sur les conditions de travail des employés-cadres.

PROCÈS- VERBAL DE CORRECTION



1. Administration et affaires courantes

1.6 Approbation de la liste des déboursés

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période du 10 septembre 2025 au 1^{er} octobre 2025 au montant de 1 760 348,19 \$, tel que soumis par le Service des finances.

LISTE DES DÉBOURSÉS



1. Administration et affaires courantes

1.7 Autorisation d'acquisition en paiement comptant

CONSIDÉRANT un excédent de fonctionnement minimal pour l'année 2025 résultant d'un écart favorable de 96 560 \$ entre les résultats de l'année à date et le budget original pour le revenu provenant des permis d'urbanisme;

CONSIDÉRANT des besoins en acquisition d'actifs pouvant être réalisées d'ici la fin de l'année 2025;

D'AUTORISER une augmentation du budget des paiements comptants en investissement en 2025 et d'autoriser les acquisitions des éléments d'actif soumis par le Service des finances;

D'AUTORISER le virement budgétaire suivant :

Amendement budgétaire à autoriser			
Poste budgétaire		Débit	Crédit
03-310-00-000	Paiement comptant des investissements	55 950 \$	
02-421-01-000	Permis d'urbanisme		55 950 \$

1. Administration et affaires courantes

1.8 Octroi d'une aide financière – Le Sentier

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le journal Le Sentier pour l'organisation de la deuxième édition du Rendez-vous des commerçants Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir le journal communautaire dans la publicisation de l'évènement;

D'OCTROYER une aide financière au journal communautaire Le Sentier au montant de 1 600 \$ pour la publicité reliée à l'évènement du Rendez-vous des commerçants qui se tiendra le 5 octobre prochain, de 10 h à 16 h, au Centre de plein air et de la vie communautaire;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-996.

**DEMANDE AIDE
FINANCIÈRE**



1. Administration et affaires courantes

1.9 Octroi d'un budget de transition à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Rivière-du-Nord

CONSIDÉRANT l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale d'incendie intervenue entre les villes de Prévost, Saint-Jérôme et la Municipalité de Saint-Hippolyte adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2024 via la résolution 2024-12-358;

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts de chaque municipalité ont établi à l'entente en fonction du budget de la Régie;

CONSIÉRANT QU'un budget de transition est nécessaire pour couvrir les coûts d'administration de la Régie, comprenant notamment les salaires, le chauffage, l'électricité, les assurances, l'entretien et les réparations;

CONSIDÉRANT QU'un budget de départ est également nécessaire afin de couvrir les dépenses en immobilisation telles que les achats, la construction ou la location d'immeubles, achat de terrains, de véhicules, d'équipement et d'accessoires;

D'ALLOUER une somme de 25 690,31 \$ à la Régie intermunicipale sécurité incendie de la Rivière-du-Nord afin de pourvoir aux dépenses liées à l'administration de la régie;

DE FINANCER la dépense par une affectation du budget courant;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-220-00-953.

1. Administration et affaires courantes

1.10 Protocole d’entente intermunicipale avec la Ville de Prévost

CONSIDÉRANT le protocole d’entente intermunicipale relatif au partage des coûts d’entretien et de réfection d’infrastructures communes intervenu entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et la Ville de Prévost en mars 2009;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 3.2 dudit protocole, la Municipalité doit transmettre le budget prévu d’entretien de la 216e Avenue et la quote-part payable par la Ville de Prévost relativement à cette dépense;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de fixer la contribution financière de la Ville de Prévost, pour l’année 2026, basée sur le rapport des indicateurs de gestion au 31 décembre 2024;

D’ADOPTER le budget d’entretien de la 216e Avenue pour l’année 2026 selon le calcul suivant :

Quote-part	
Saint-Hippolyte	3 842,24 \$
Prévost	3 842,24 \$

1. Administration et affaires courantes

1.11 Acquisition d'une partie de la rue de la Petite-Ourse et une partie de la rue Andromède

D'AUTORISER la cession des lots 6 494 448, 6 494 453 et 6 494 454 du cadastre du Québec étant une partie de la rue de la Petite-Ourse, une partie de la rue Andromède et une rue projetée, par la compagnie Aux Abords de Saint-Hippolyte, représentée par Alex Godon;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession ainsi que tous les documents nécessaires pour cette transaction;

DE DÉCRÉTER que les frais d'honoraires professionnels seront assumés par le cédant;

DE DÉCRÉTER l'ouverture comme rues publiques les lots 6 494 448, 6 494 453 et 6 494 454 du cadastre du Québec à compter de la date de signature de la transaction entre les parties.

SOUSSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

2. Soumission, contrats et règlements

2.1 Octroi de contrat – Entretien et surveillance de la patinoire Connelly pour l'hiver 2025-2026 (2025LOI04-CGG)

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité permet d'octroyer, de gré à gré, un contrat comportant une dépense inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer le contrat de gré à gré pour l'entretien et la surveillance de la patinoire Connelly pour l'hiver 2025-2026;

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien et la surveillance de la patinoire Connelly pour l'hiver 2025-2026 à Claude Brosseau, au montant de 36 500 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités de l'offre de services;

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.2 Ajustement au contrat de déneigement n° 1031-22

CONSIDÉRANT la construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la politique de déneigement des routes et des trottoirs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'octroi, par la résolution no 2023-02-150, du contrat no 1031-22 pour l'entretien des chemins en période d'hiver du secteur sud de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les contrats de déneigement pour y inclure les demandes d'ajout des nouvelles rues, les prolongements des rues existantes ou les ajustements des longueurs;

DE PROCÉDER à l'ajustement du contrat de déneigement no 1031-22 par l'ajout des distances pour les rues suivantes :

- 12e Avenue, ajout de 670 mètres;
- rue du Satyre, ajout de 220 mètres;
- rue de l'Ocellé, ajout de 95 mètres.

D'IMPUTER les dépenses reliées à l'entretien hivernal au poste budgétaire 02-330-00-443.

2. Soumission, contrats et règlements

2.3 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1264-24-02 modifiant le Règlement n°1264-24 décrétant l'entretien hivernal de certaines rues privées

Ce règlement a pour but de modifier l'annexe B afin d'ajuster le calcul et la répartition des coûts du déneigement pour l'hiver 2025-2026.

**DÉPÔT & AVIS
DE MOTION**



2. Soumission, contrats et règlements

2.4 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1273-25 autorisant la circulation des véhicules hors route de type motoneige sur certaines portions de chemins publics

Ce règlement a pour but d'établir des règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route de type motoneige et en permettant la circulation sous réserve des conditions.

**DÉPÔT & AVIS
DE MOTION**



2. Soumission, contrats et règlements

2.5 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1274-25 autorisant la circulation des véhicules hors route de type tout-terrain sur certains chemins municipaux

Ce règlement a pour but d'établir des règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route de type tout-terrain et en permettant la circulation sous réserve des conditions.

**DÉPÔT & AVIS
DE MOTION**



2. Soumission, contrats et règlements

2.6 Dépôt et avis de motion - Règlement SQ-900-58 modifiant le Règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement

Ce règlement a pour but d'ajouter deux panneaux d'arrêts aux intersections suivantes :

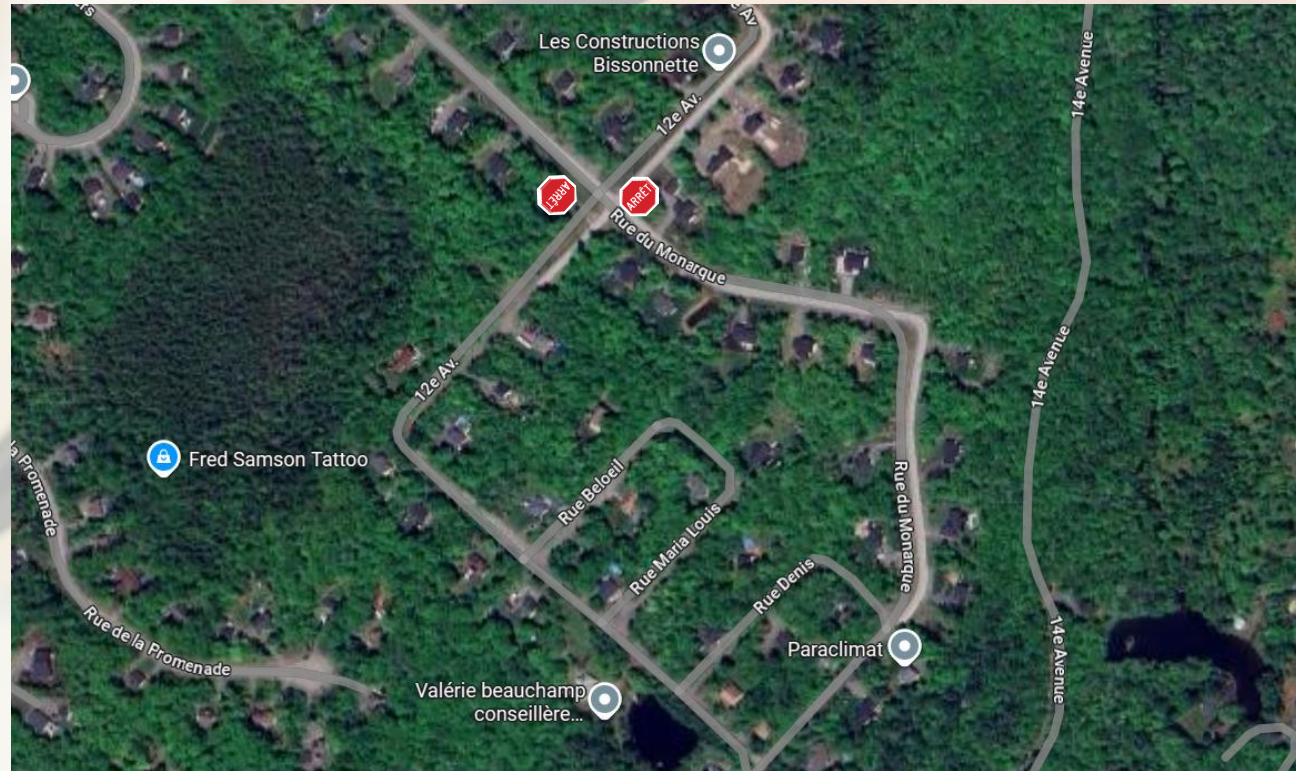
Type	Installé sur	À l'intersection de	Direction
Arrêt	12 ^e Avenue	Rue du Monarque	S-O
Arrêt	12 ^e Avenue	Rue du Monarque	N-E

DÉPÔT & AVIS
DE MOTION



2. Soumission, contrats et règlements

2.6 Dépôt et avis de motion - Règlement SQ-900-58 modifiant le Règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement



2. Soumission, contrats et règlements

- 2.7 Adoption du Règlement SQ-901-03 modifiant le Règlement SQ-901 sur la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les rues, les trottoirs, les parcs et les places publiques

D'ADOPTER le *Règlement SQ-901-03 modifiant le Règlement SQ-901 sur la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les rues, les trottoirs, les parcs et les places publiques*, tel que présenté afin de revoir et mettre à jour les articles portant sur les heures d'ouverture des parcs, les animaux et la circulation des véhicules moteurs.

ADOPTION DE RÈGLEMENT



RESSOURCES HUMAINES



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

3. Ressources humaines

3.1 Dépôt du rapport mensuel

2025	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Administration générale, ressources humaines et communications	4	4	3	4	4	4	4	5	5	5		
Greffé	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4		
Finances	5	5	5	5	4	5	5	5	5	6		
Travaux publics	12	12	13	14	20	29	30	29	29	26		
Urbanisme	6	6	6	6	6	6	7	8	7	7		
Environnement	4	3	4	5	5	5	6	6	6	6		
Loisirs	4	4	5	5	5	8	22	21	4	7		
Culture et bibliothèque	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11		
Sécurité incendie	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26		
Sécurité communautaire	2	2	2	3	3	13	21	21	13	5		
Parcs et espaces verts	8	8	8	7	6	8	9	9	9	10		

3. Ressources humaines

3.2 Lettre d'entente 2025-008 et 2025-009 - Modification temporaire à l'horaire de travail et à l'article 11.06 de la convention collective

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les lettres d'entente 2025-008 et 2025-009 à intervenir entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et le Syndicat canadien de la fonction publique (section locale 1826), concernant la modification temporaire à l'horaire de travail d'une employée au Service des travaux publics et la modification apportée à l'article 11.06 de la convention collective.

3. Ressources humaines

3.3 Addenda n° 6 à la Politique sur les conditions de travail des employés-cadres 2022-2026

D'AUTORISER le maire et le directeur-général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer l'addenda n° 6 à la Politique sur les conditions de travail des employés-cadres en vue de remplacer le poste de biologiste par celui de coordonnateur en environnement.

TRAVAUX PUBLICS



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel



MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

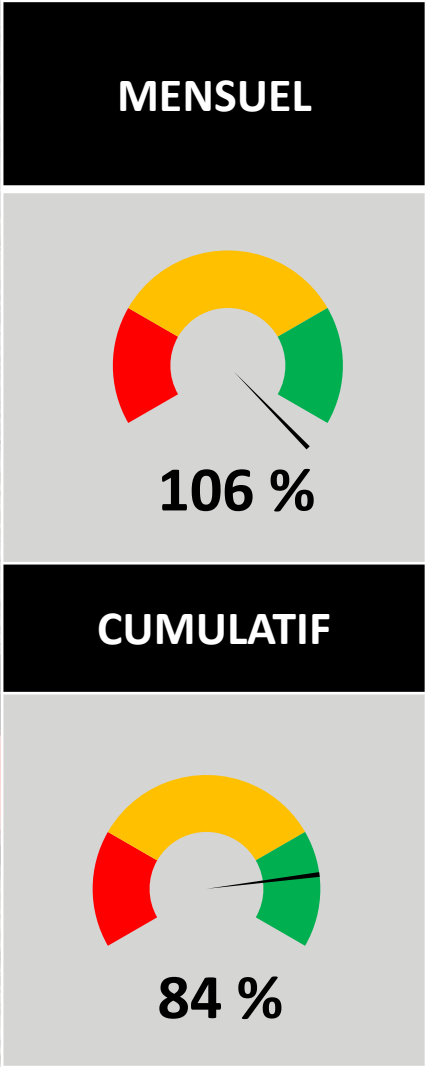
Imprimé le 18 septembre 2025

Service: TRAVAUX PUBLICS
Type de demande: Requête, Plainte, Interne, Accueil et information

Qualité des services

Rapport des indicateurs de performance - septembre 2025

TRAVAUX PUBLICS	Demande	Mensuel		Depuis le début de l'année	
	En attente	Complétée	Reçue	Complétée	Reçue
ADMINISTRATION	1	0	1	5	5
ARBRES	270	0	124	712	982
CHEMIN	24	8	6	136	153
DEMANDE INTERSERVICES	2	0	1	10	10
DENEIGEMENT	3	0	1	19	20
ECLAIRAGE	6	18	5	56	61
EDIFICES MUNICIPAUX	2	0	0	0	2
FOSSÉ	28	3	3	51	72
LOISIRS ET CULTURE	0	0	0	1	1
NETTOYAGE ET ENTRETIEN	1	0	0	0	1
ORDURES	1	0	0	11	8
PONCEAU	14	0	0	47	58
RAMASSER LES BRANCHES CITOYENS	1	1	2	1	2
RECYCLAGE	0	0	0	1	0
SIGNALISATION	5	2	4	30	31
VOIRIE	24	3	10	25	44
Total TRAVAUX PUBLICS	382	35	157	1 105	1 450
Total	382	35	157	1 105	1 450



4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel

Activités à venir en octobre

- Opération de colmatage de nids de poule;
 - Installation de pavage à la pièce;
 - Nivelage et réparation des chemins;
 - Vidange des trous d'homme et des trappes à sédiments;
 - Retrait des dos-âne, balises et ralentisseurs de vitesses;
 - Débroussaillage, émondage, abattage et déchiquetage d'arbres le long des routes;
 - Mise en réserve des abrasifs d'hiver.
-
- **RAPPEL:**
 - Respectez les limites de vitesse pour votre sécurité.
 - Respecter nos travailleurs sur les divers chantiers routiers.
 - Remplir le formulaire en ligne pour recevoir des matériaux d'excavation.



4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel

Programmation – Travaux routier 2025



ROUTES	EMPLACEMENTS	DISTANCE EN MÈTRES
Ch. du Lac-Connelly	Du ch. de la Carrière jusqu’au ch. du petit Ruisseau	1 200
Ch. du Mont-Rolland	Du ch. du Lac-Montaubois jusqu’à la limite de Piedmont	800
Ch. du Lac-Bertrand	De la rue Dion jusqu’à la rue de l’Équerre	210
Ch. du Lac-Bertrand	Du 223 jusqu’au 269 ch. du Lac-Bertrand	400
59 ^e et 51 ^e Avenue	Du 63, 59 ^e Av. jusqu’au 238, 51 ^e Av.	1 000
Rue de l’Érablière Ouest	De la rue de l’Érablière Est jusqu’au 31, rue de l’Érablière Ouest	268
305 ^e Avenue	Du 95 au 31, 305 ^e Av.	450
Rue Desjardins	Entre la 81 ^e Av. et la 90 ^e Av.	1 000
Rue Louben	Au complet	198

L’avancement des travaux peut varier selon la météo et la disponibilité des sous-traitants.

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel

Programmation – Travaux routier 2025

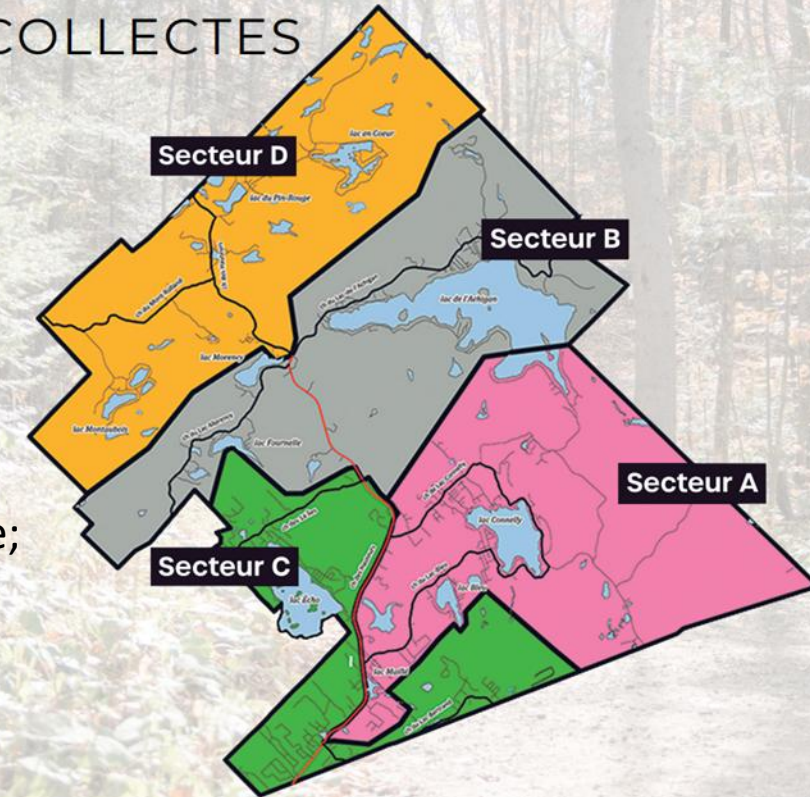


ROUTES	FOSSÉS	ÉMONDAGE	CORRECTION PONCEAUX/ ROCHES	PULVÉRISATION PAVAGE	PAVAGE	ACCOTEMENT
Ch. du Lac-Connelly	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Ch. du Mont-Rolland	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Ch. du Lac-Bertrand	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Ch. du Lac-Bertrand	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
59 ^e et 51 ^e Avenues	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %
Rue de l'Érablière Ouest	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
305 ^e Avenue	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Rue Desjardins	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Rue Louben	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'avancement des travaux peut varier selon la météo et la disponibilité des sous-traitants.

Collecte et déchiquetage de branches

- ## CARTE DES SECTEURS DE COLLECTES



URBANISME



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

5. Urbanisme

5.1 Dépôt du rapport mensuel
Permis et certificats

PERMIS



Municipalité de Saint-Hippolyte
12223, chemin des Planteurs
Saint-Hippolyte
J0A 1A1
Téléphone : (450) 563-2305 Télécopieur : (450) 563-2367

TYPE / NATURE / DESCRIPTION	PERMIS NO
PROPRIÉTAIRE	ÉMIS LE
	EN VIGUEUR JUSQU'AU
SITE DES TRAVAUX CADASTRE(S)	
Signature: RESPONSABLE DU DOSSIER	
CE PERMIS DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT VISIBLE	

TYPE DE PERMIS	Nombre émis
Abattage d'arbres (10 et moins)	31
Installation septique	20
Ouvrage de prélèvement des eaux	15
Construction neuve maison	11
Remise	7
Garage détaché	5
Galerie, patio, perron, véranda ouverte	4
Logement d'appoint ou intergénérationnel	4

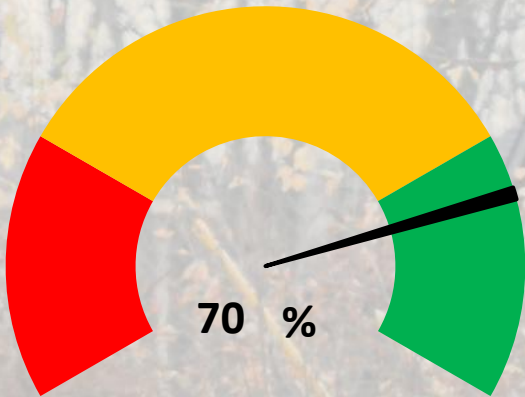
Comparatif	Mensuel (septembre 2025 *)			Annuel		
	2025	2024	Écart	2025	2024	Écart
Nombre émis	121	111	+ 10	1094	1078	+ 16
Valeur totale	6,853 M\$	4,162 M\$	+ 2,691 M\$	64,624 M\$	52,794 M\$	+ 11,830 M\$
Résidence						
▪ Nombre	11	8	3	97	78	+ 20
▪ Valeur	4,794 M\$	2,902 M\$	+ 1,892 M\$	42,017 M\$	30,892 M\$	+ 11,125 M\$
Installation septique	20	15	+ 5	207	132	+ 75

* Données au 22 septembre 2025

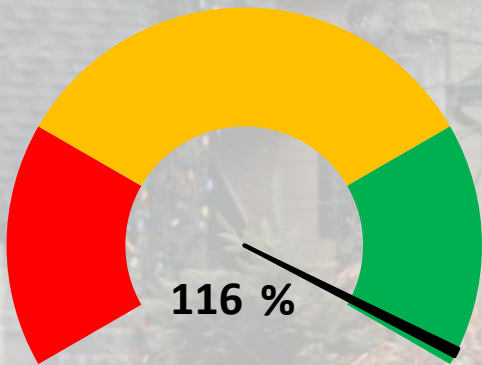
5. Urbanisme

5.1 Dépôt du rapport mensuel Dossiers d’infractions et Requêtes

REQUÊTES - SEPTEMBRE 2025



REQUÊTES - ANNÉE 2025



Requête(s) reçue(s) en septembre	Nombre
Bâtiments accessoires	1
Bâtiments principaux	6
Constructions accessoires	0
Permis & certificats	2
Terrain	0

Requête(s) complétée(s) en septembre	Nombre
Bâtiments accessoires	2
Bâtiments principaux	2
Constructions accessoires	0
Permis & certificats	1
Terrain	1

5. Urbanisme

Demandes de dérogations mineures

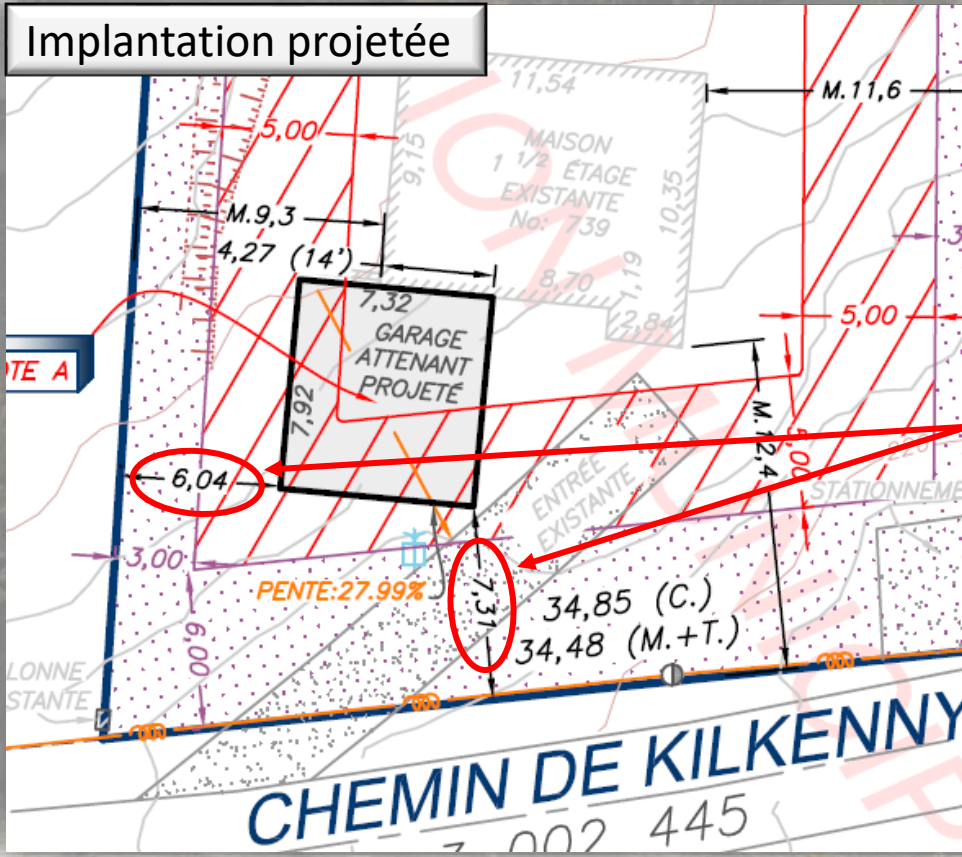
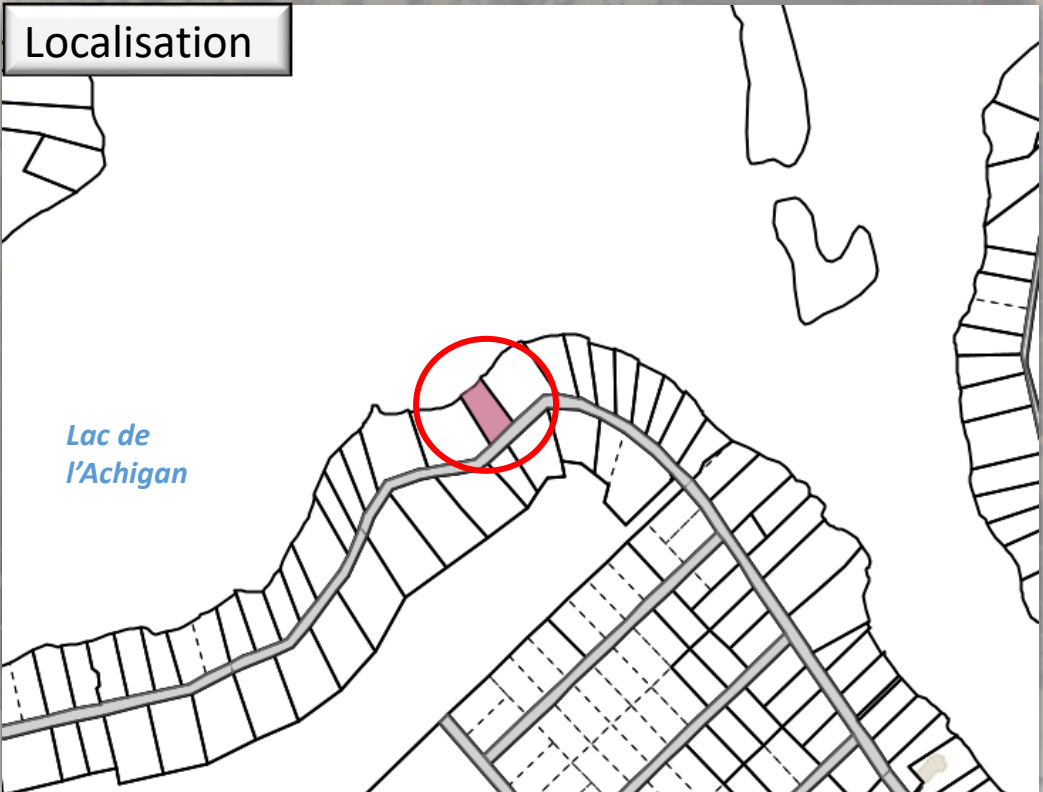
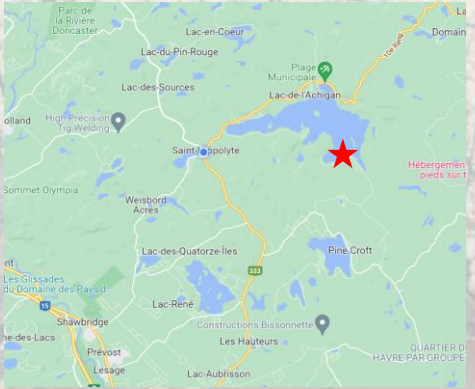
DÉROGATIONS MINEURES



5. Urbanisme

5.2 DDM 2025-0031: 739, chemin de Kilkenny

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour le garage attaché projeté, des empiétements de 4 mètres dans la marge avant de 5 mètres et de 2 mètres dans la marge latérale gauche de 5 mètres.



Garage attaché de 24pi x 26pi – Situé à l’intérieur de la marge latérale de 8m (6,04 m) et à l’intérieur de la marge avant de 11m (7,31 m)

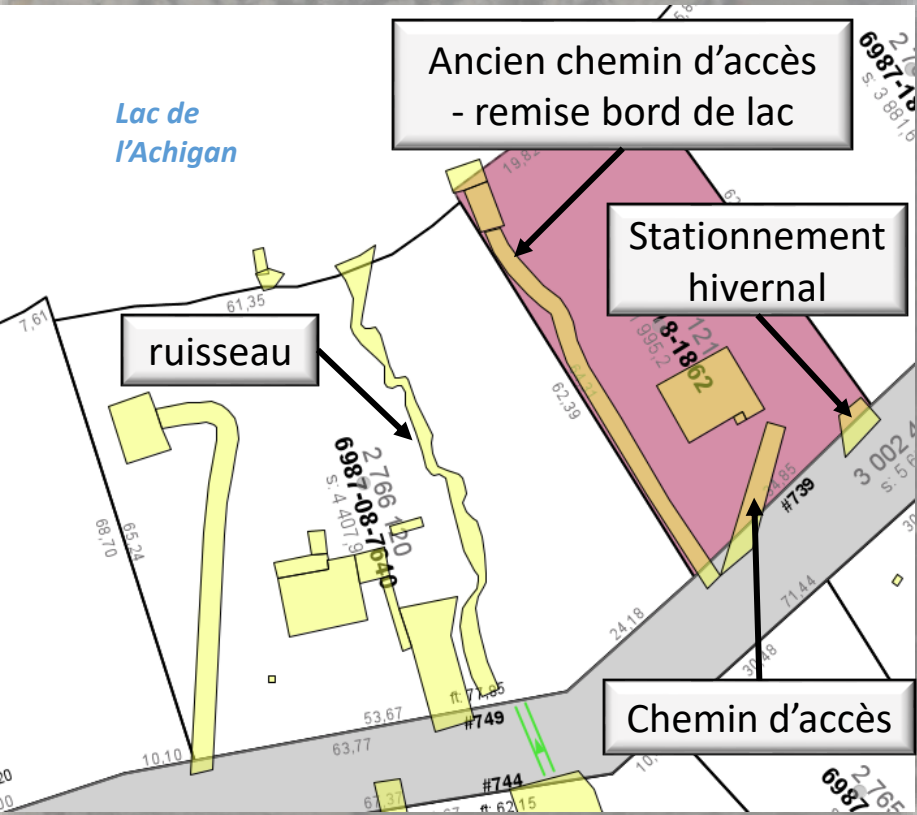
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d’**ACCEPTER** la DDM

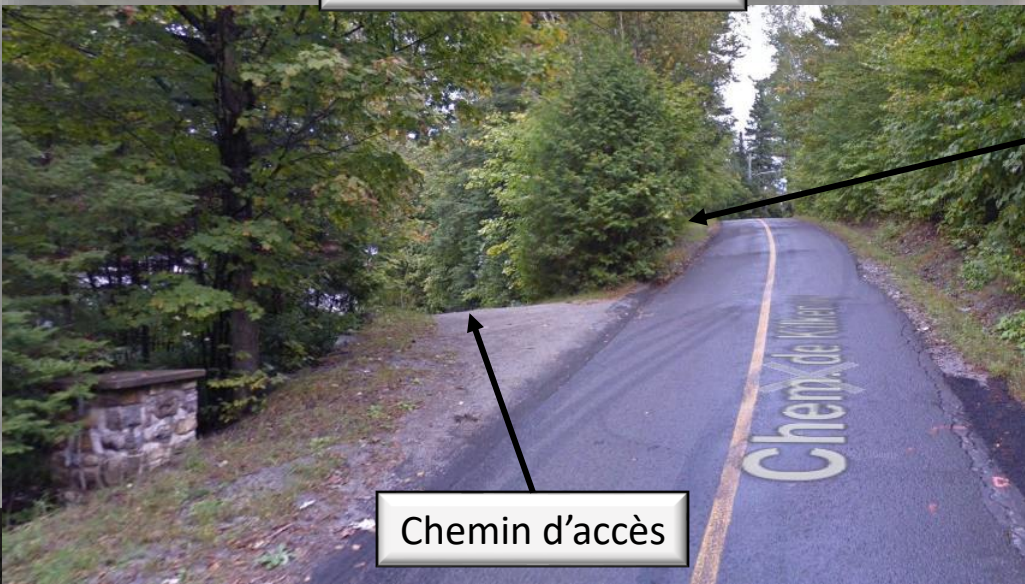
5. Urbanisme

5.2 DDM 2025-0031: 739, chemin de Kilkenny...suite

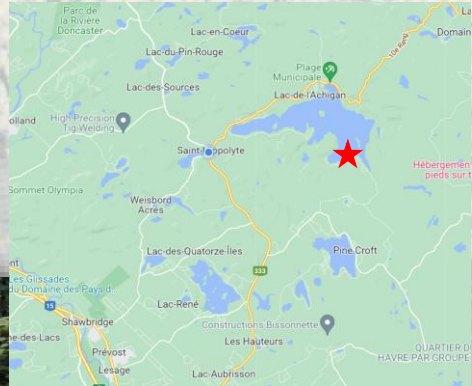
Matrice graphique annotée



Situation actuelle



Chemin d'accès



Stationnement hivernal



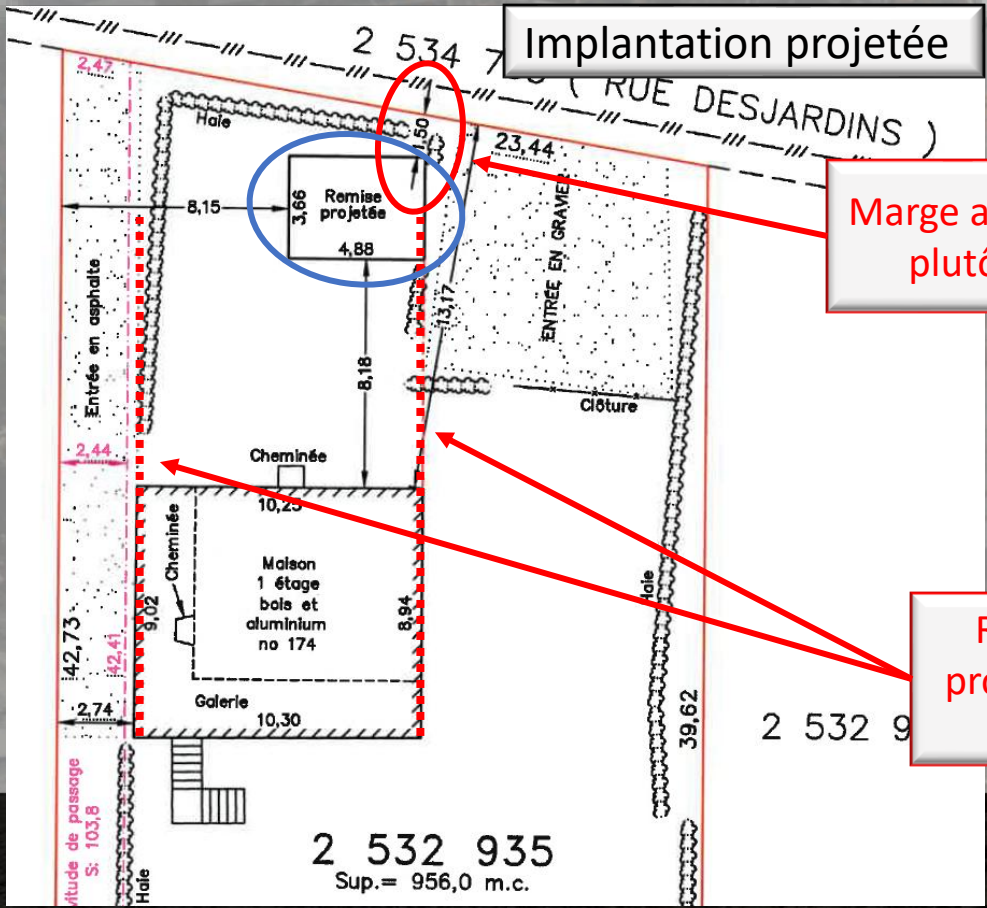
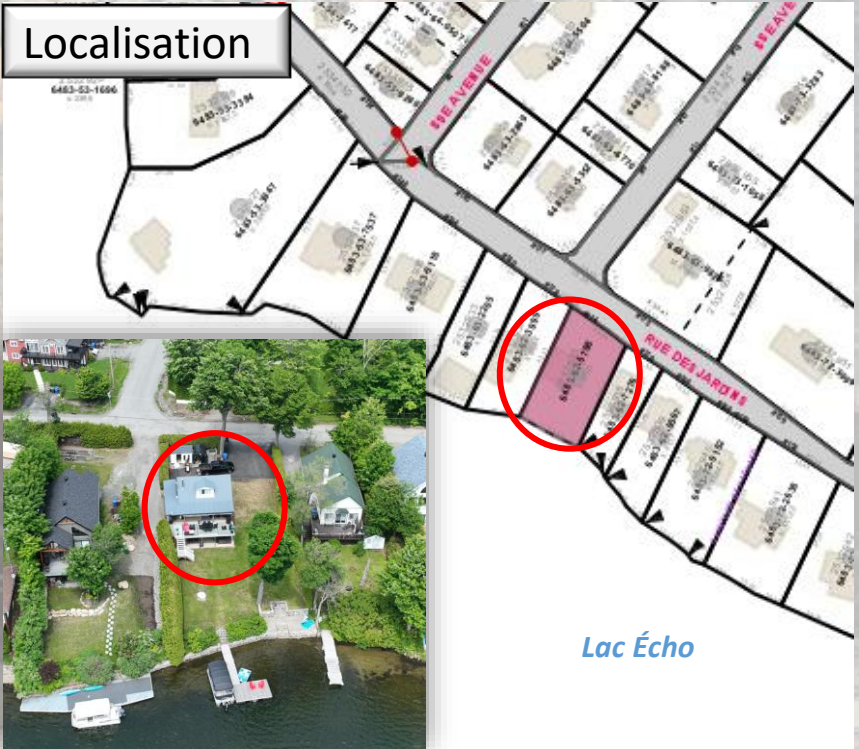
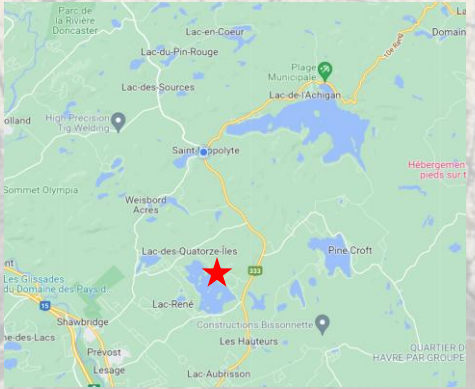
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER la DDM

5. Urbanisme

5.3 DDM 2025-0032: 174, rue Desjardins

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour la remise projetée, un empiètement d’au maximum 4,5 mètres dans la marge avant de 6 mètres d’un terrain de moins de 1 500 m² et qu’elle soit située dans l’espace formé par le prolongement des plans de façade du bâtiment principal.



Marge avant de 1,5m plutôt que 6m

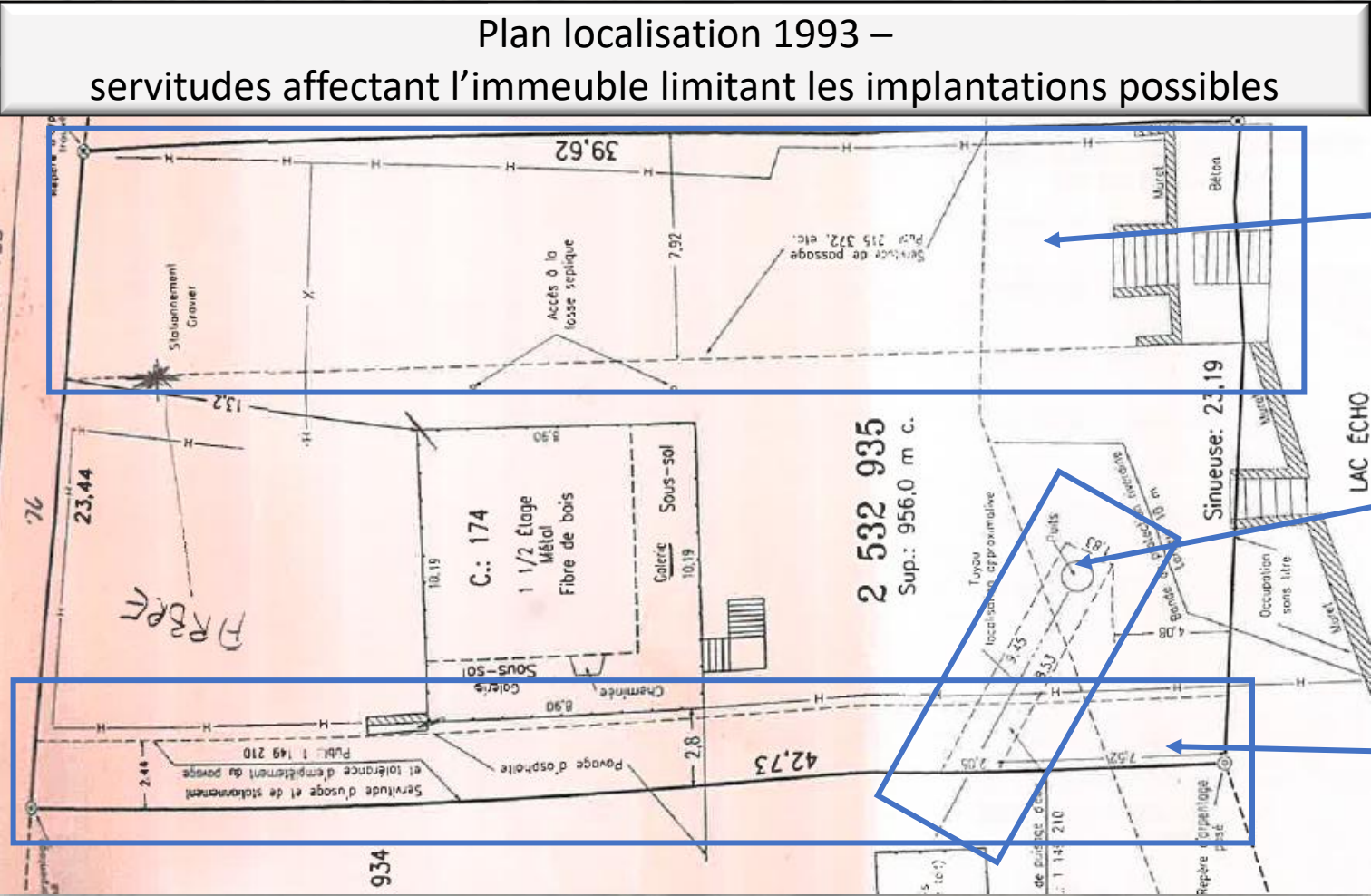
Remise située devant le prolongement des plans de façade de la résidence

RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d’ACCEPTER la DDM

5. Urbanisme

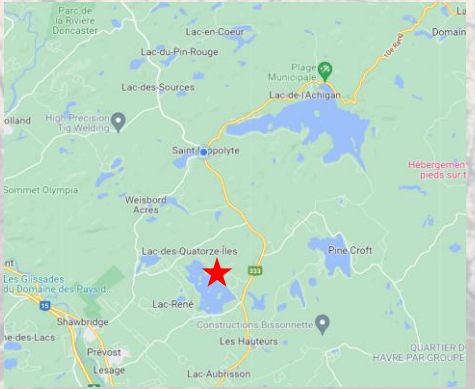
5.3 DDM 2025-0032: 174, rue Desjardins...suite



Servitude de passage de 7,92 m
(26 pi) de largeur

Servitude de puisage d'eau de
1,83 m (6 pi) de largeur

Servitude d'usage, de
stationnement et de tolérance
d'empiètement du pavage de
2,44 m (8 pi) de largeur

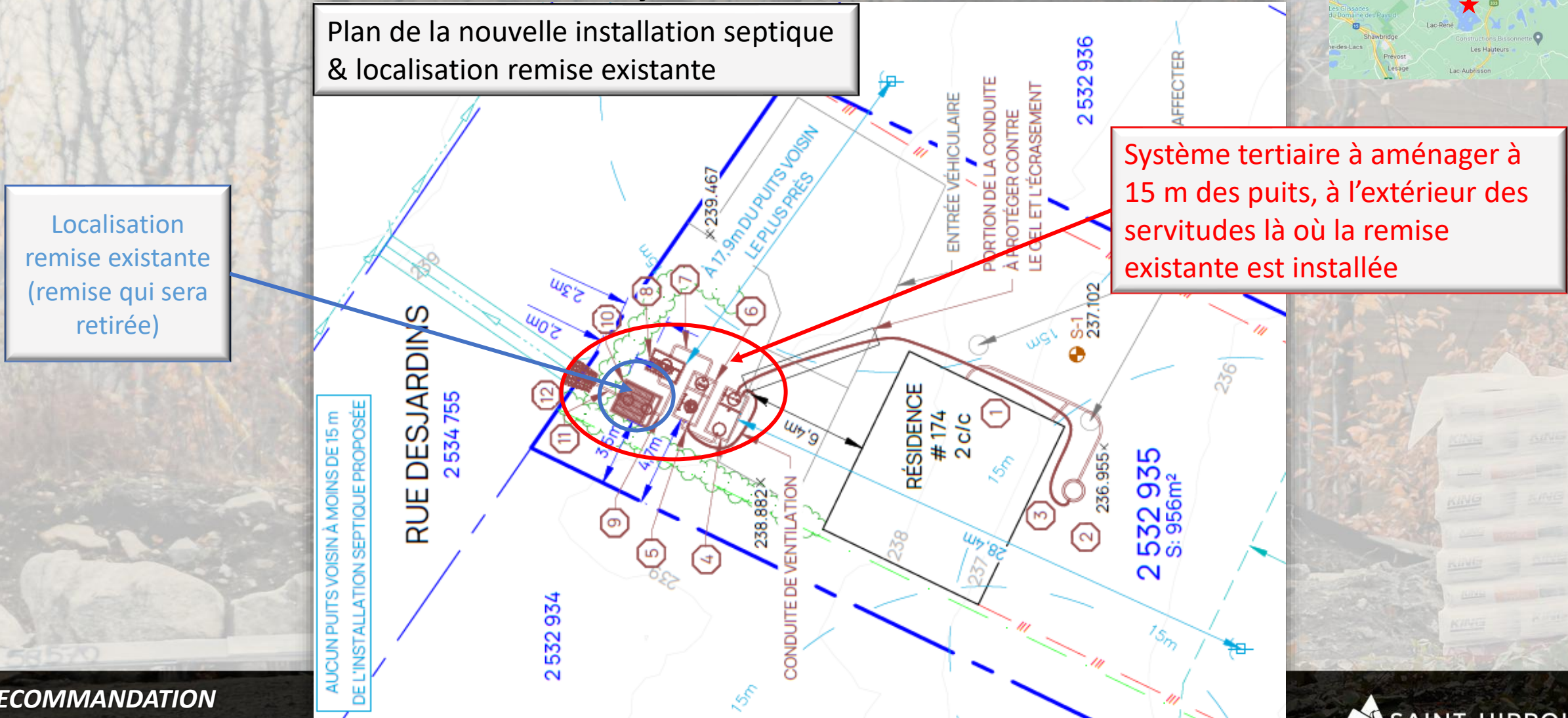


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER la DDM

5. Urbanisme

5.3 DDM 2025-0032: 174, rue Desjardins...suite



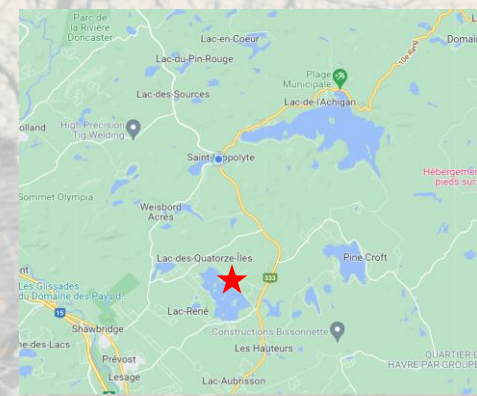
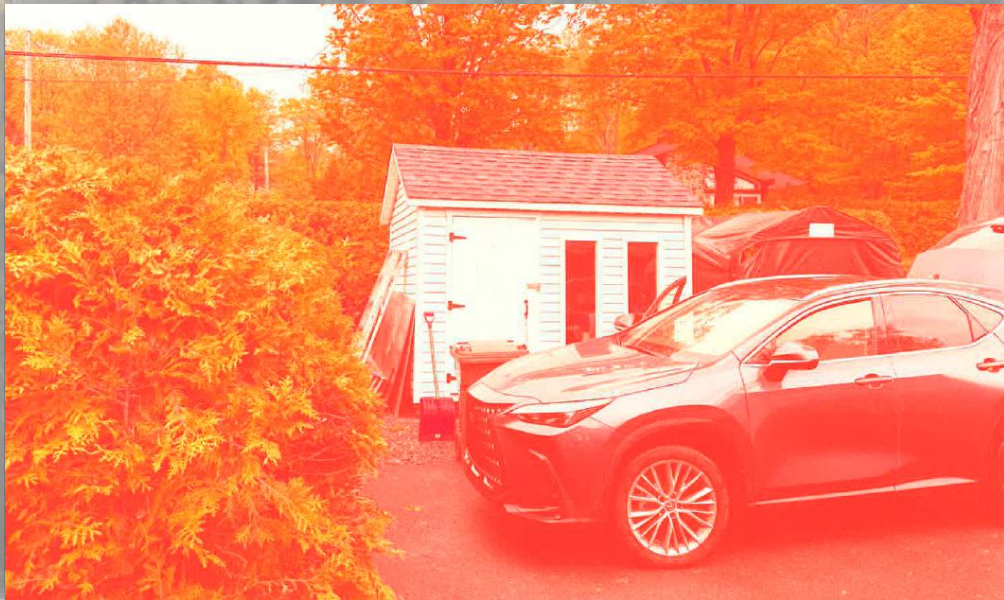
RECOMMENDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

5.3 DDM 2025-0032: 174, rue Desjardins...suite

Photos de la remise existante



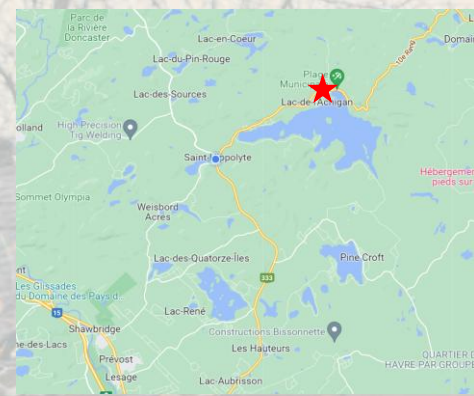
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

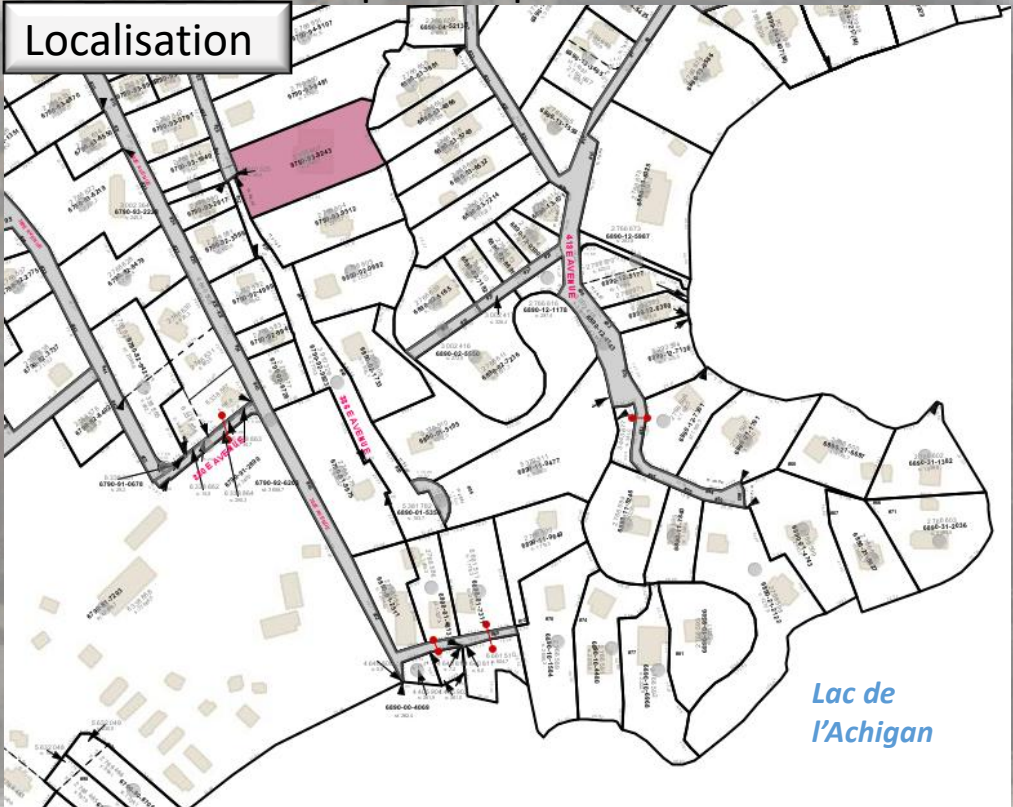
5. Urbanisme

5.4 DDM 2025-0034: 32, 386^e Avenue

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour le garage détaché existant, que celui empiète de 2 mètres dans la marge latérale droite de 2 mètres sur un terrain de plus de plus de 1 500 m².



Localisation



Garage détaché existant (dérogatoire)

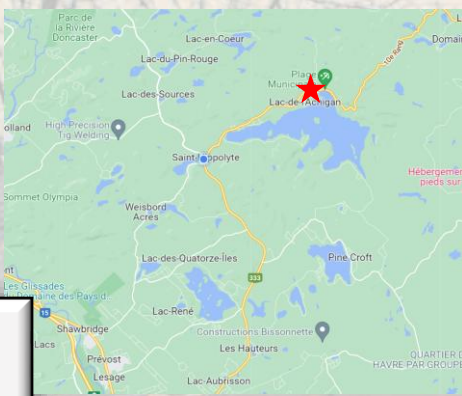
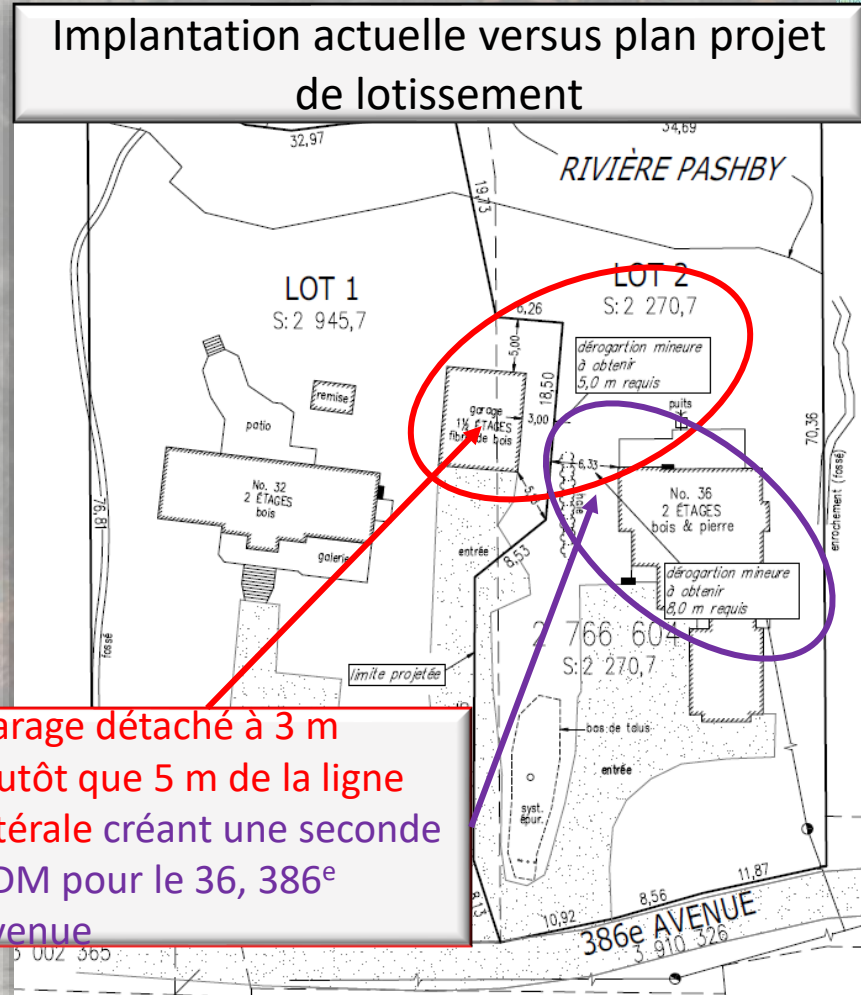
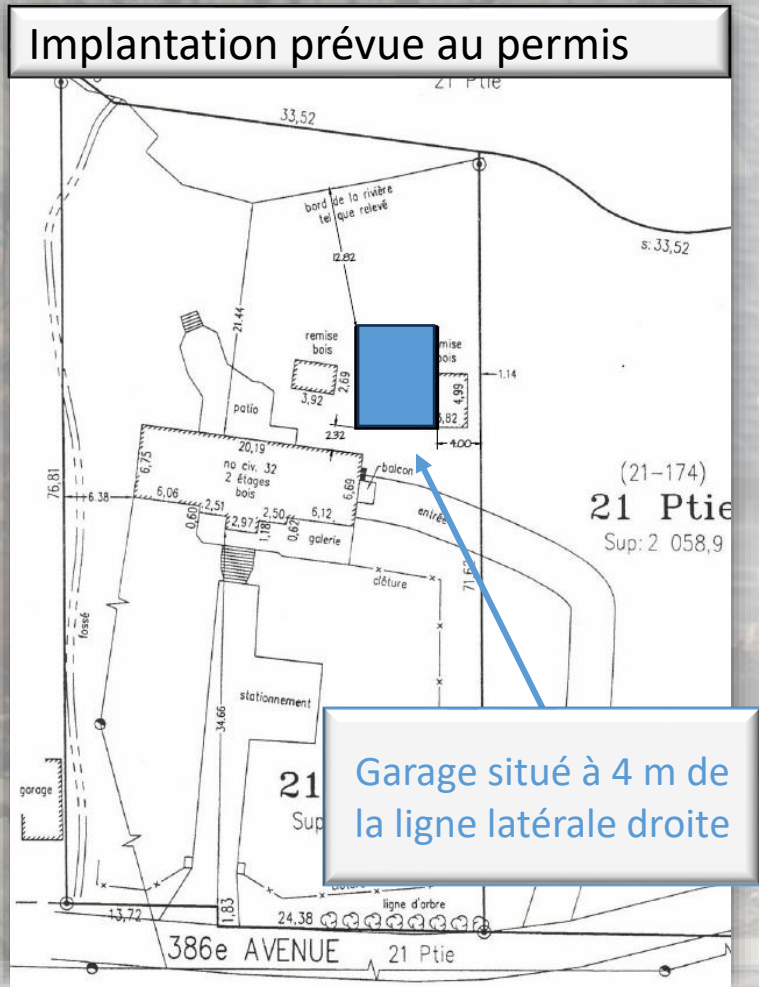


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

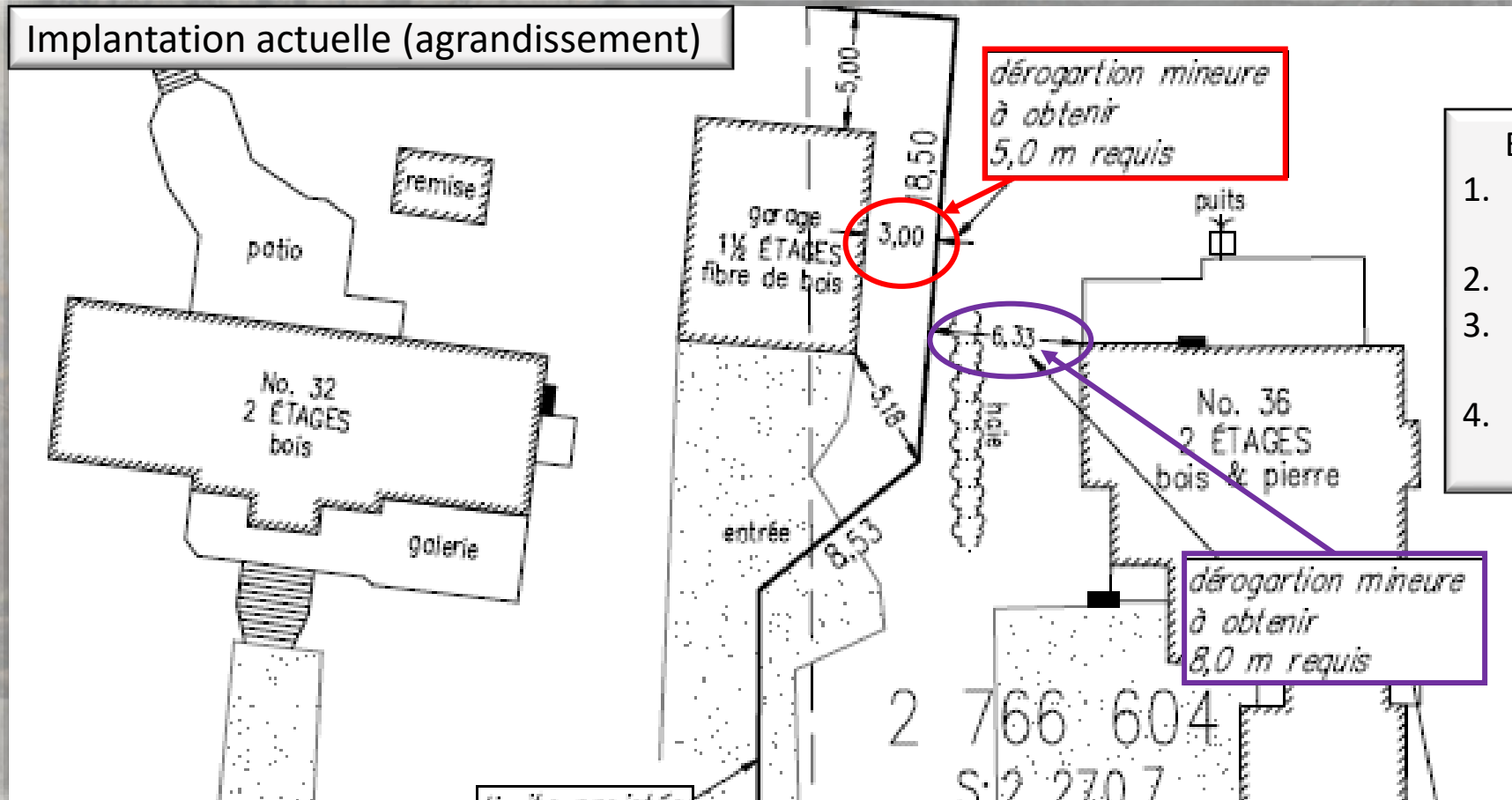
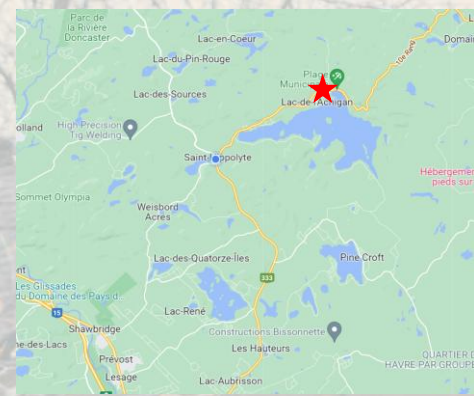
5.4 DDM 2025-0034: 32, 386^e Avenue...suite



RECOMMANDATION
Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER la DDM

5. Urbanisme

5.4 DDM 2025-0034: 32, 386^e Avenue...suite

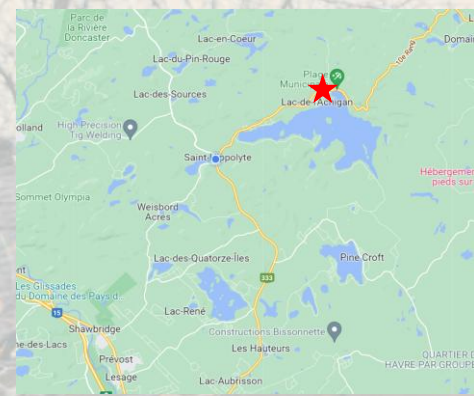


- EN RÉSUMÉ :
1. Lots conservant les mêmes superficies;
 2. Lots conservant les mêmes frontages;
 3. Dérogation au 32, 386^e Avenue recevable;
 4. Dérogation au 36, 386^e Avenue recevable.

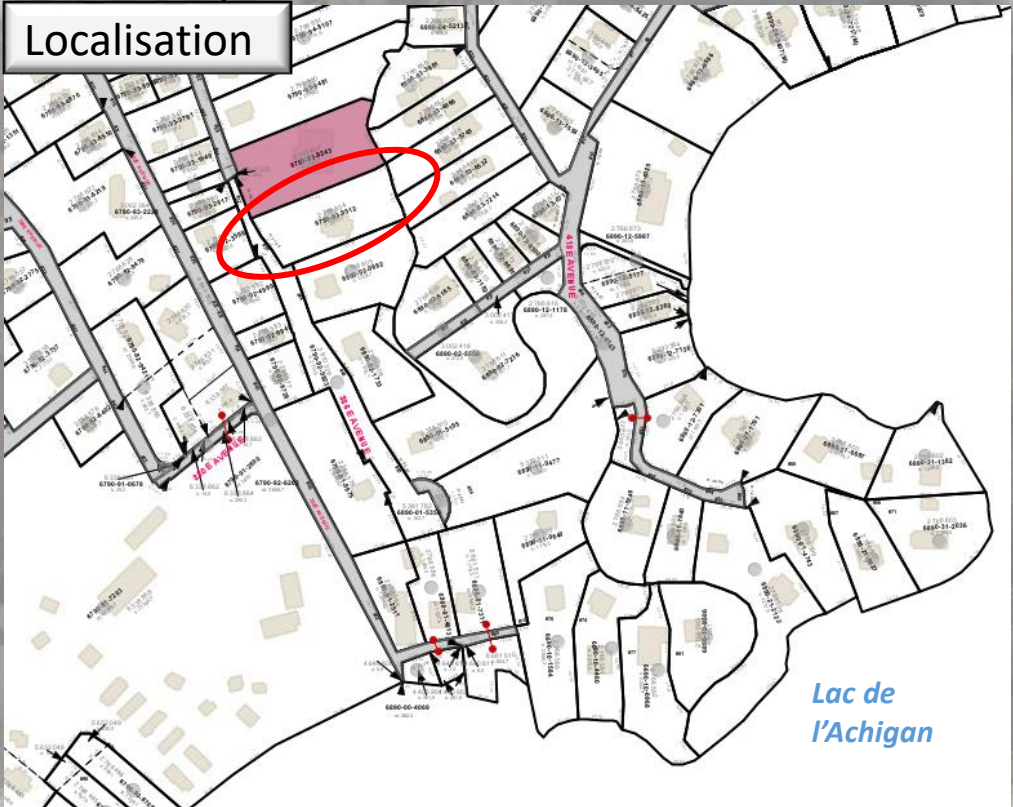
5. Urbanisme

5.5 DDM 2025-0035: 36, 386^e Avenue

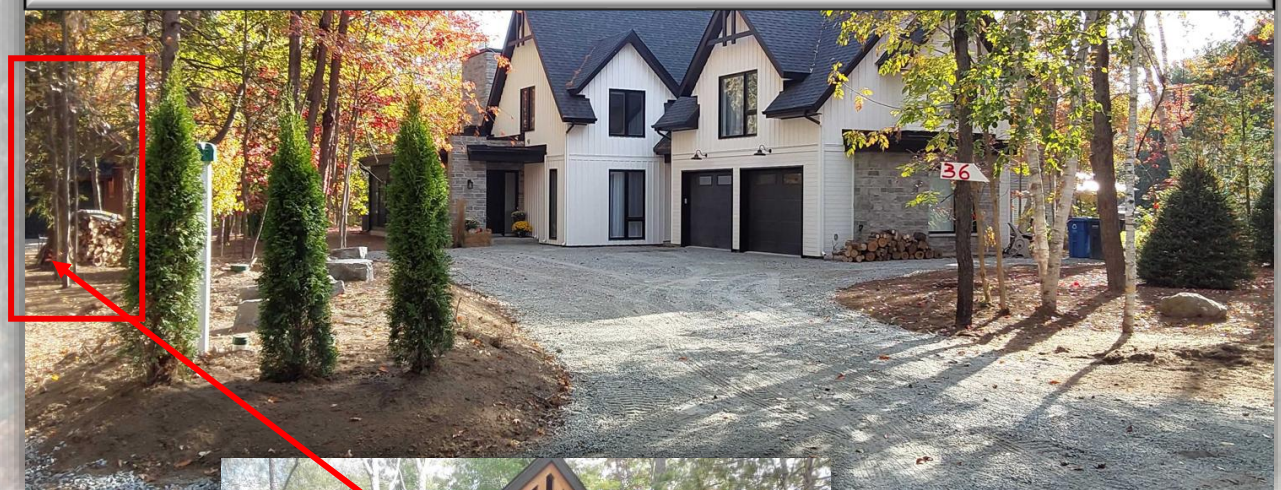
La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation existante, que celle-ci empiète de 1,67 mètre dans la marge latérale gauche de 5 mètres sur un terrain de plus de 1 500 m² de la zone H-313.



Localisation



Maison existante (dérogatoire) par rapport au garage

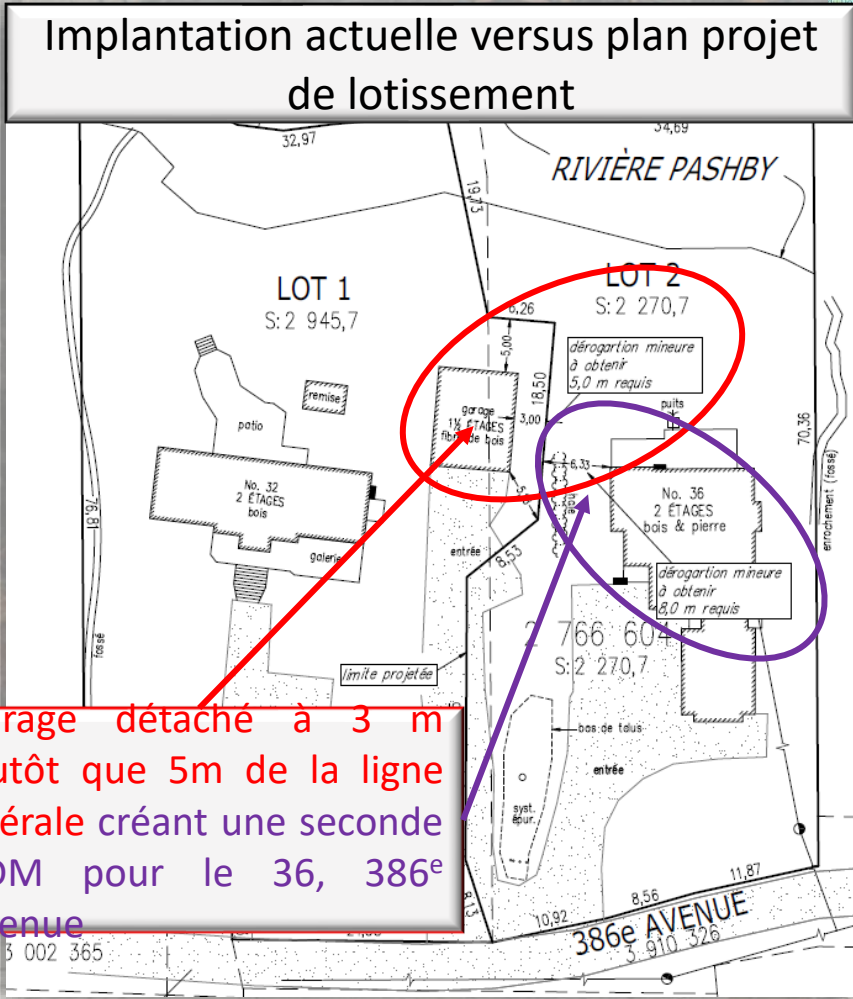
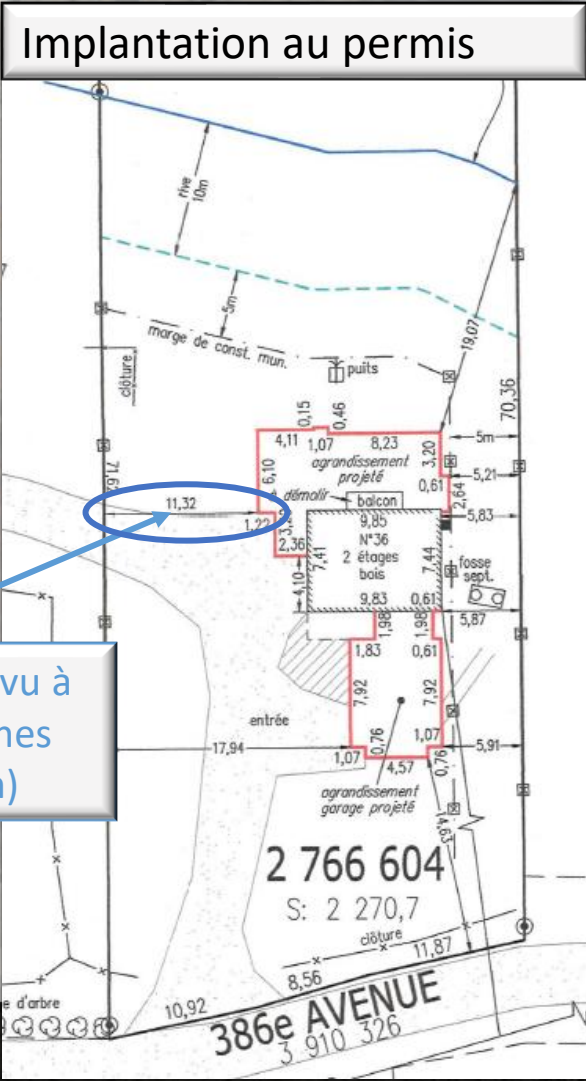
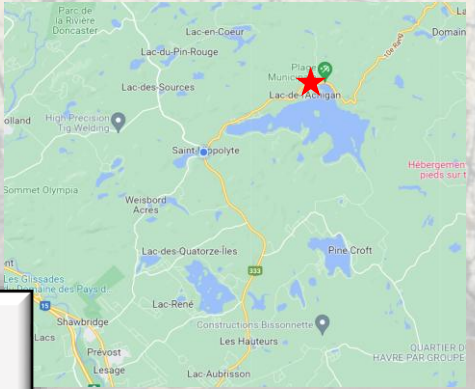


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

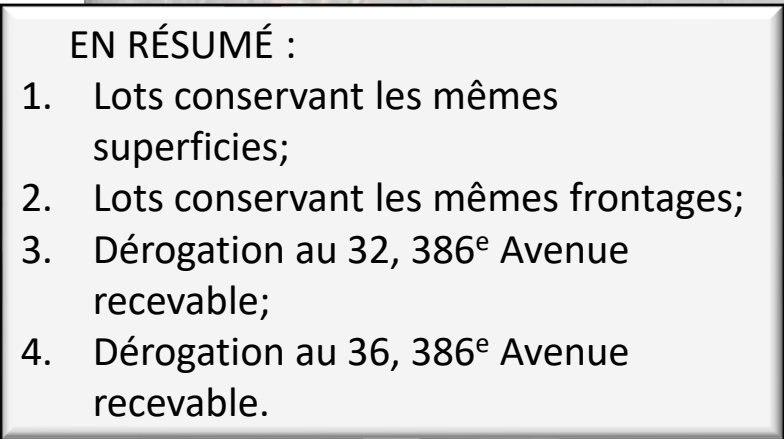
5.5 DDM 2025-0035: 36, 386^e Avenue...suite



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER la DDM

5.5 DDM 2025-0035: 36, 386^e Avenue...suite



EN RÉSUMÉ :

1. Lots conservant les mêmes superficies;
2. Lots conservant les mêmes frontages;
3. Dérogation au 32, 386^e Avenue recevable;
4. Dérogation au 36, 386^e Avenue recevable.

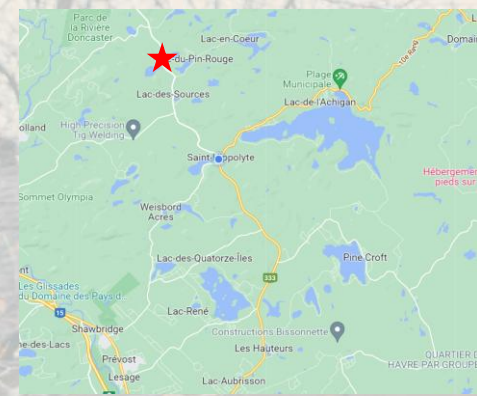
RECOMMENDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

5.6 DDM 2023-0037: 17, rue du Fleuron

La demande consiste à permettre la création de deux lots ayant 25 mètres de frontage sur rue plutôt que 50 mètres.



Localisation



Résidence du #17, rue du Fleuron

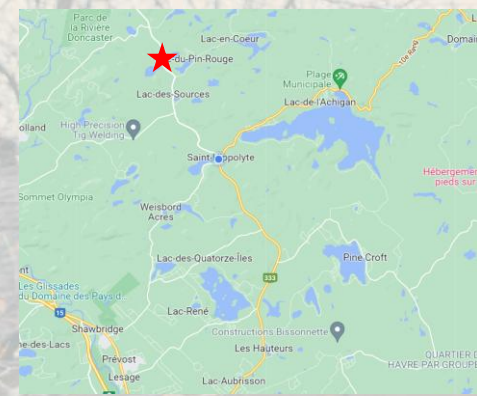
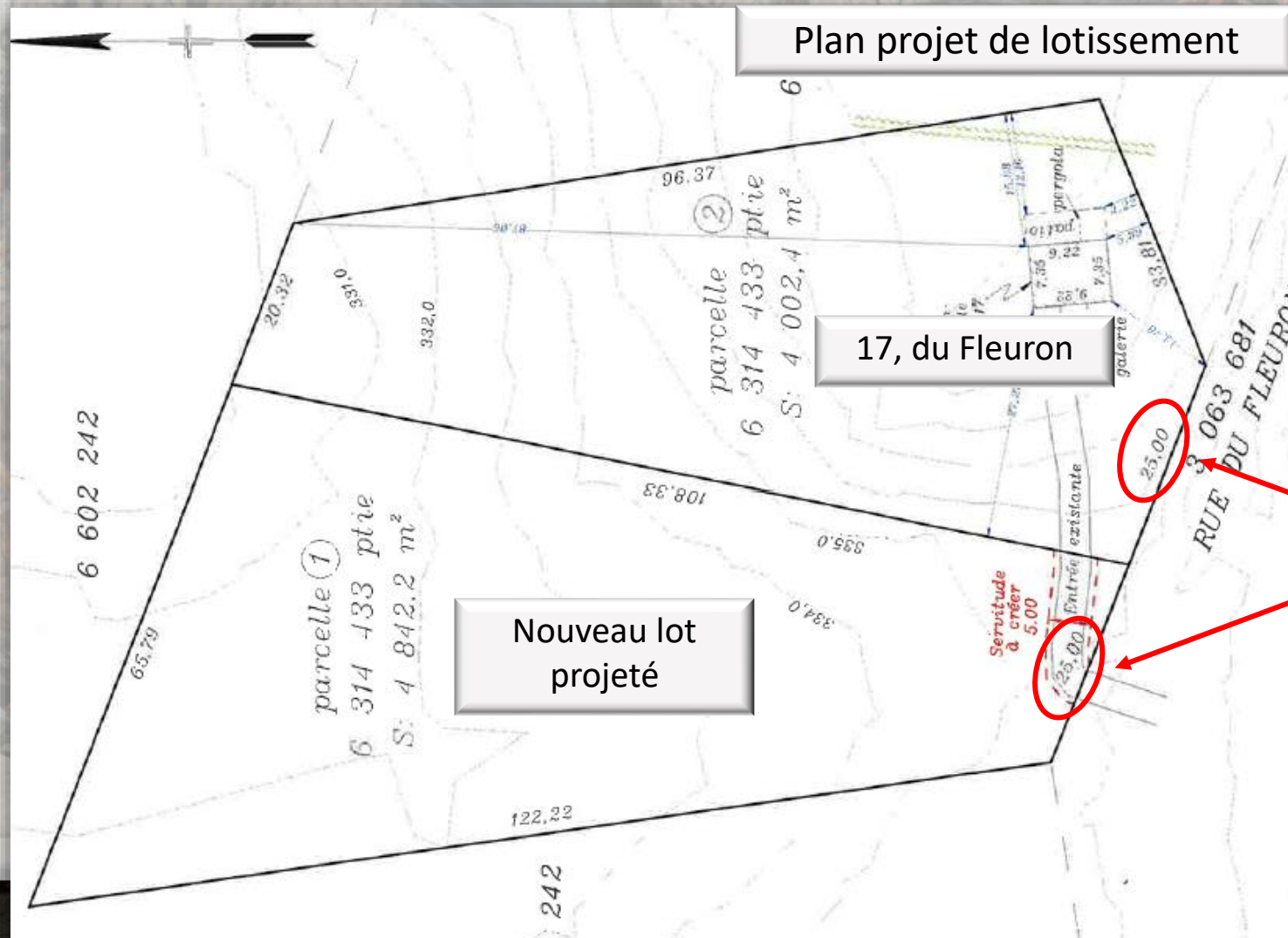


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

5.6 DDM 2023-0037: 17, rue du Fleuron...suite



Terrains 1 et 2 de
25 m de frontage
plutôt que 50 m

5. Urbanisme

Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)

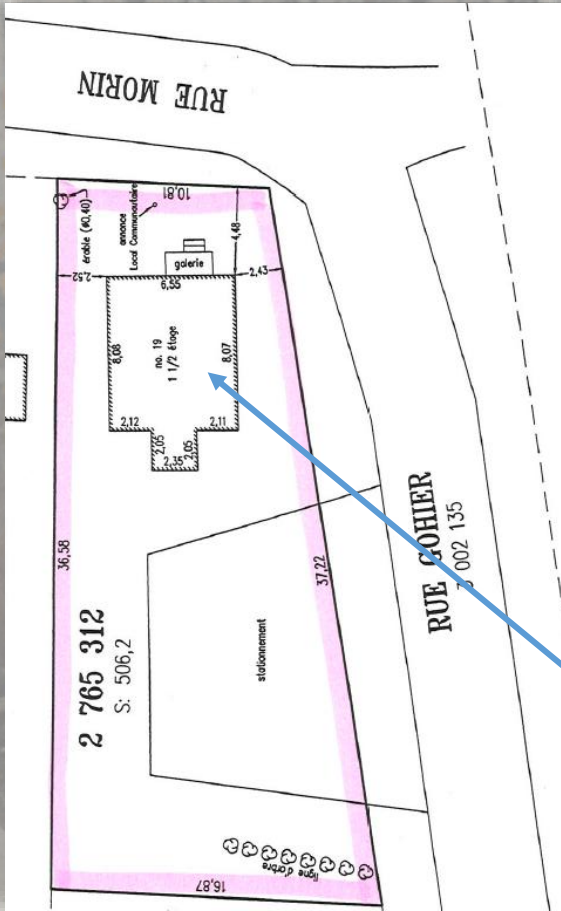
PIIA

Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale

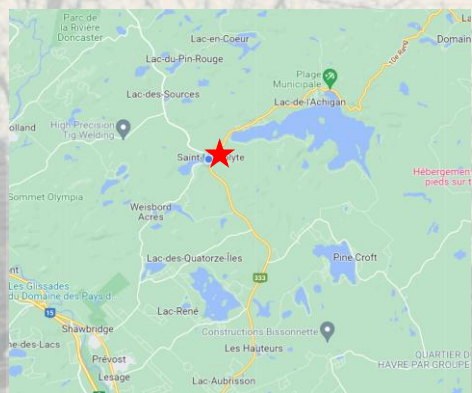
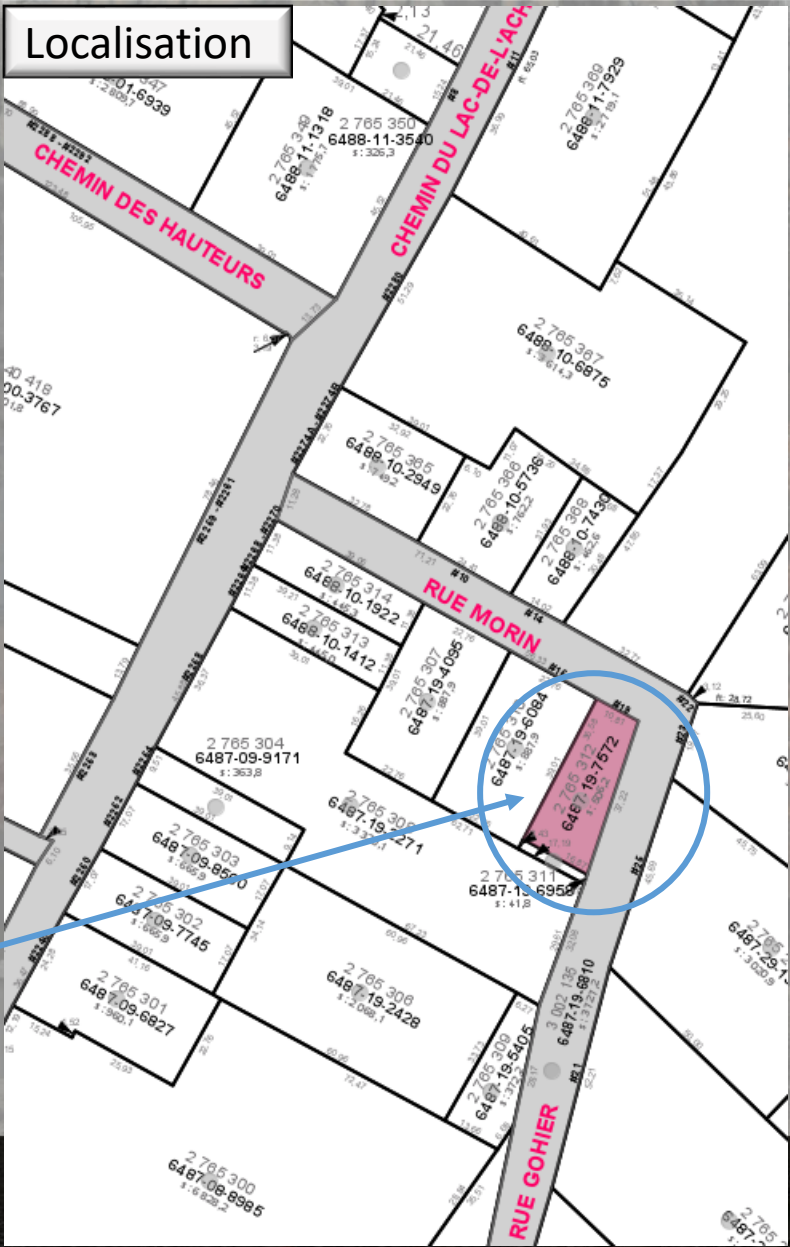


5. Urbanisme

5.7 PIIA 2025-0033: 19, rue Morin
Noyau villageois



19, rue Morin

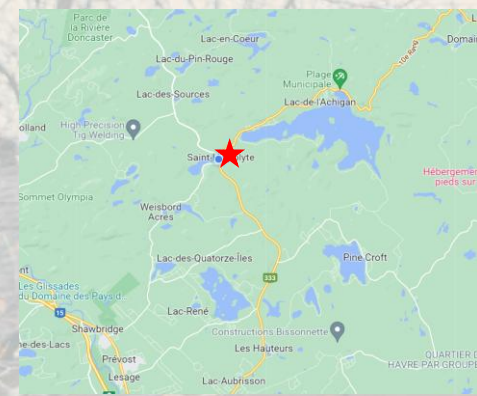


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER le PIIA

5. Urbanisme

5.7 PIIA 2025-0033: 19, rue Morin...suite



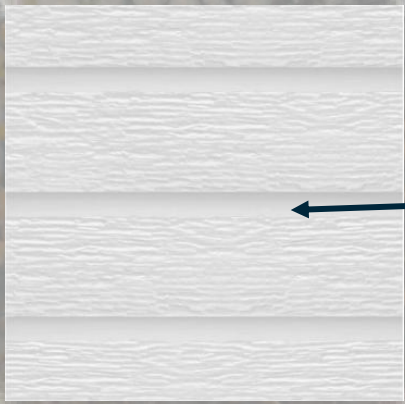
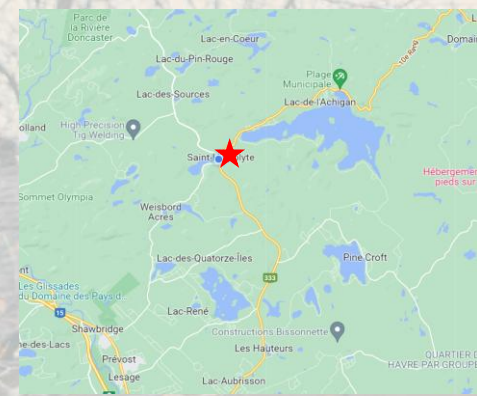
Photos de l'existant

RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.7 PIIA 2025-0033: 19, rue Morin...suite



Revêtement extérieur

Canaxel de couleur
« blanc mât »



Acier de couleur
« zinc brossé » avec
IRS de 32



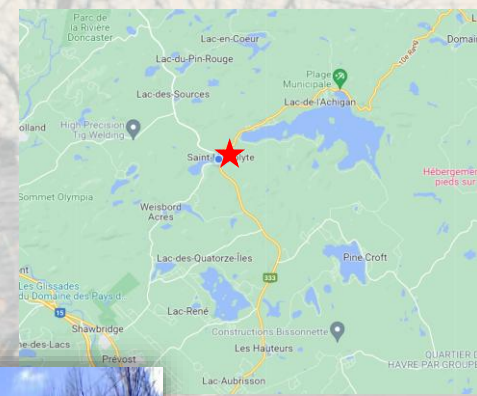
Example

RECOMMENDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.7 PIIA 2025-0033: 19, rue Morin...suite



14, rue Morin



23, rue Morin



24, rue Morin



15, rue Morin



27, rue Morin

Maisons voisines

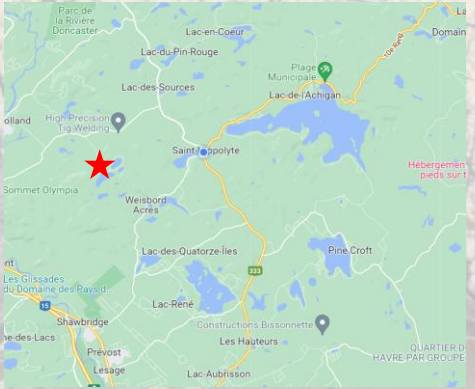
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

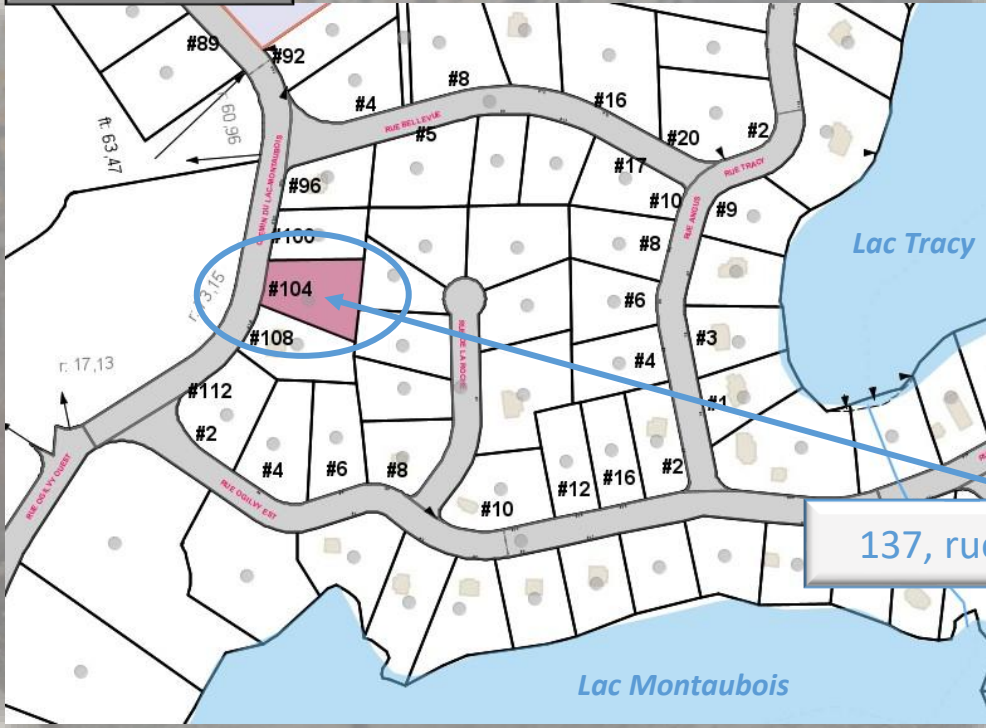
5. Urbanisme

5.8 PIIA 2025-0038: 104, chemin du Lac-Montaubois

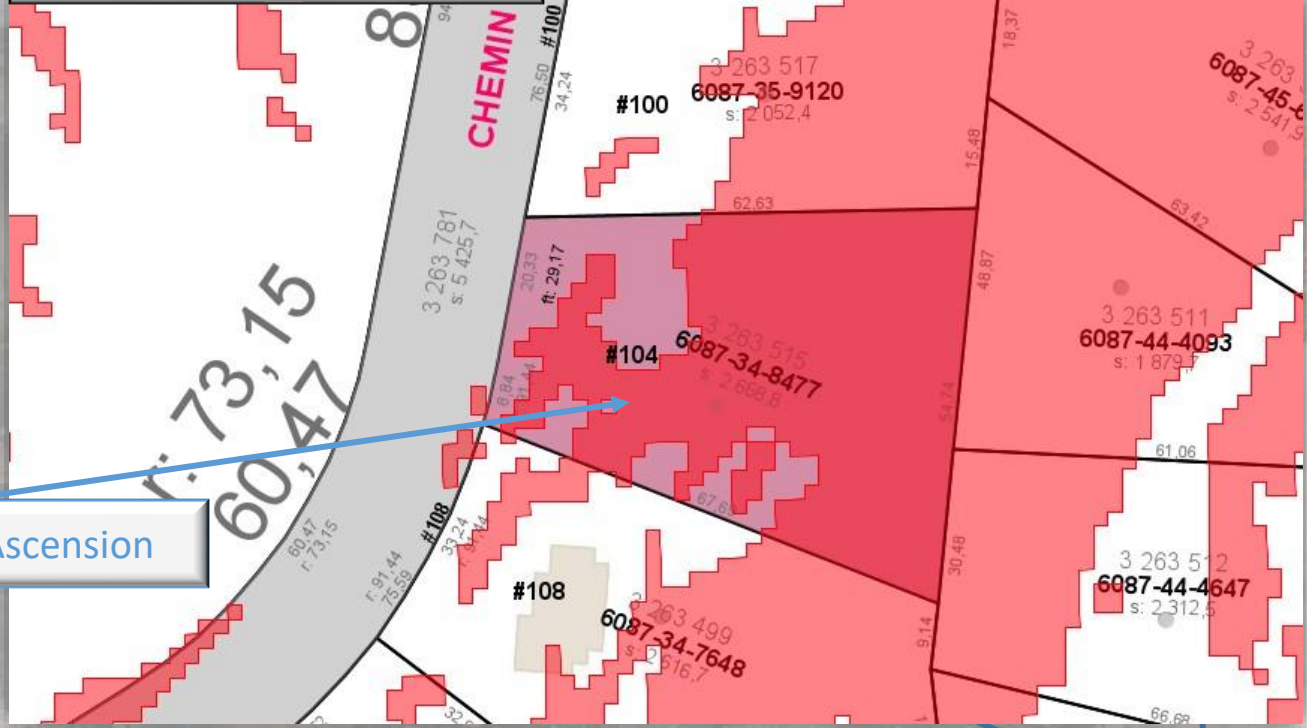
Construction secteur fortes pentes



Localisation



Pentes forte (en rouge)



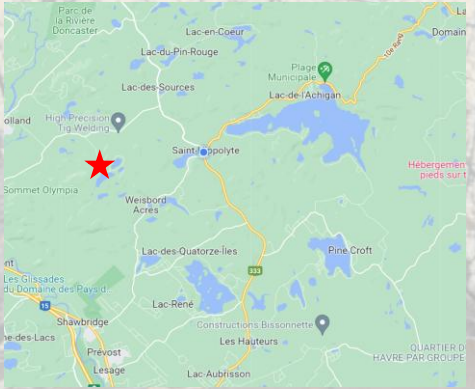
137, rue de l'Ascension

RECOMMANDATION

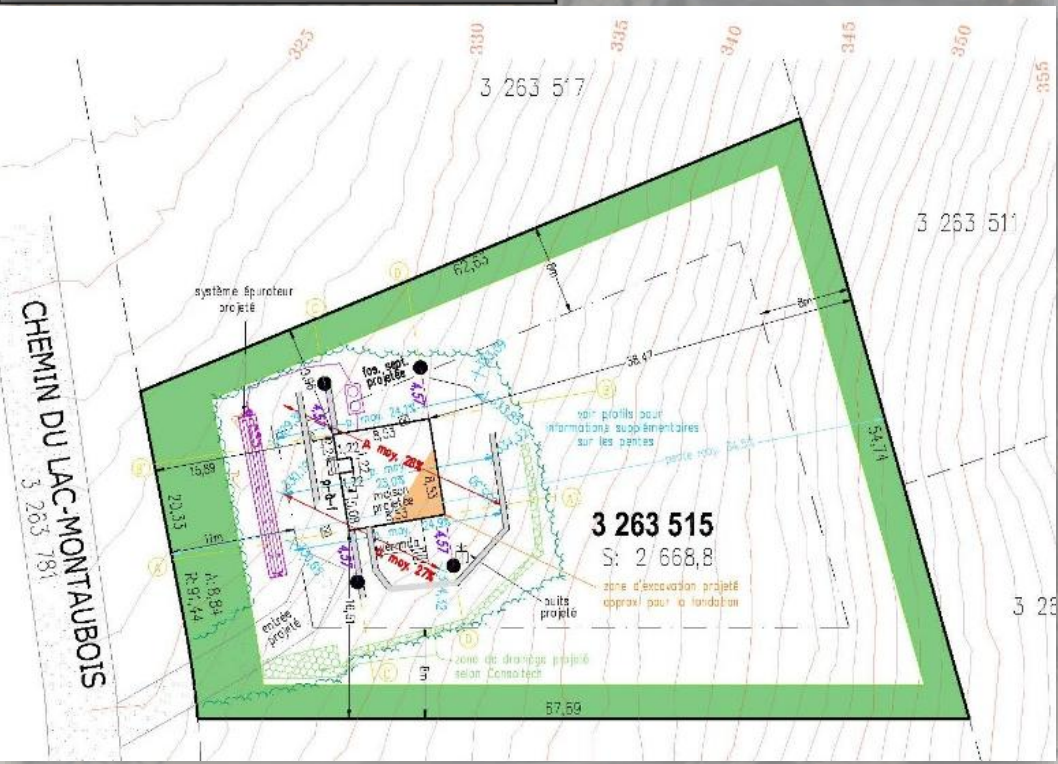
Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER le PIIA

5. Urbanisme

5.8 PIIA 2025-0038: 104, chemin du Lac-Montaubois...suite



Plan projet d'implantation



Légende

- déboisement projeté approx.
- bande tampon
- limite de lot bornant
- limite de propriété
- marge de constr. municipale (pour le bâtiment principal)
- 485,0
- courbe de niveau majeur
- courbe de niveau mineur
- mur de soutènement projeté approx.
- données altimétriques localisées le 11 juillet 2025



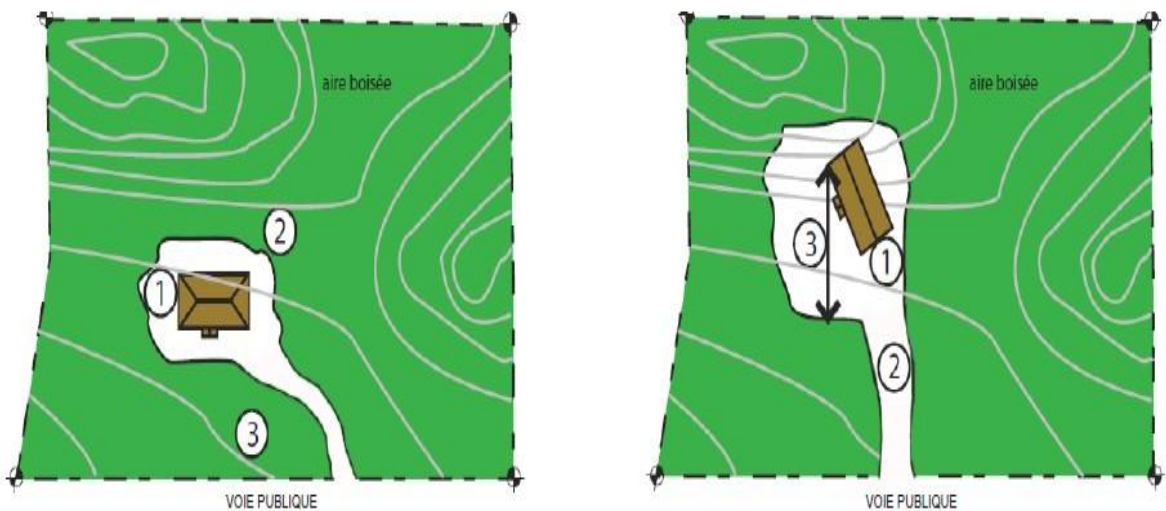
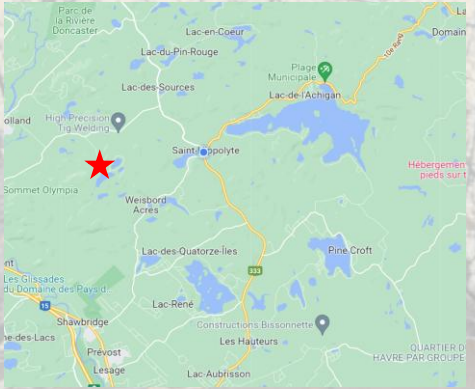
Maison implantée dans un secteur de pentes de plus de 20 %

RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER le PIIA

5. Urbanisme

5.8 PIIA 2025-0038: 104, chemin du Lac-Montaubois...suite

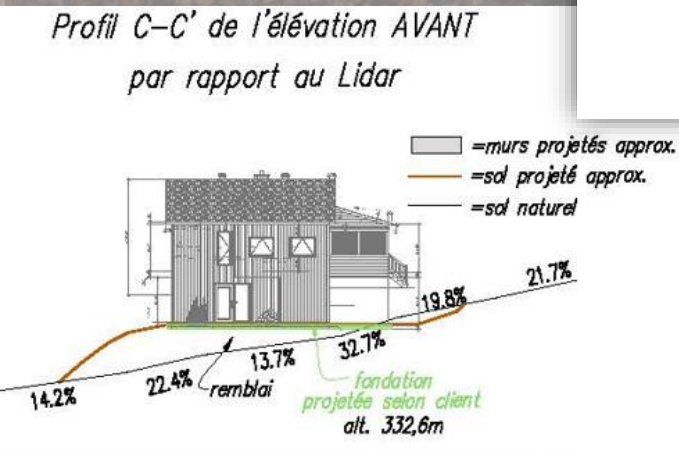
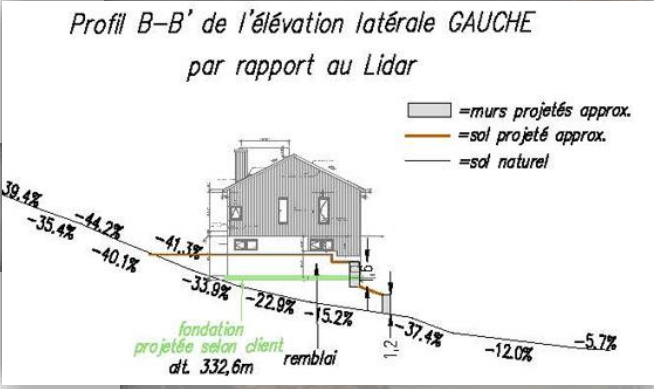
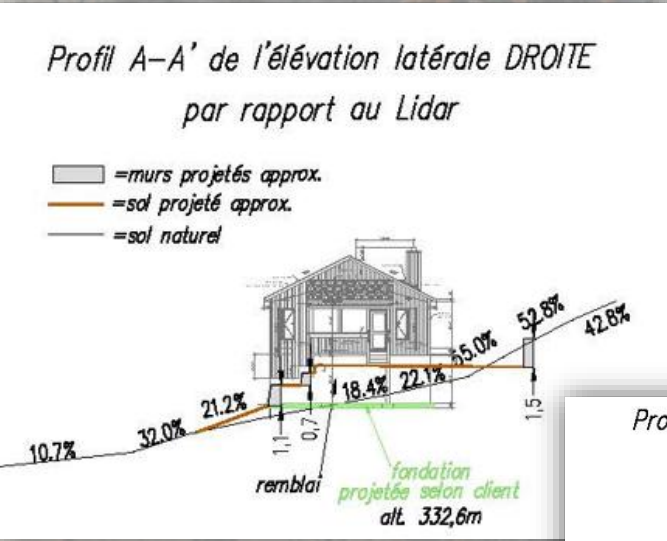


À favoriser

- ① Implantation des bâtiments parallèle aux courbes de niveau à favoriser.
- ② Limitations des aires de déboisement aux pourtours du bâtiment.
- ③ Bâtiment peu visible de la voie publique en raison d'une allée de circulation désaxée et en respect avec la topographie.
- ④ Continuité de la ligne de cime des arbres.
- ⑤ Intégration du bâtiment au site à développer.

À éviter

- ① Implantation des bâtiments perpendiculaire aux courbes de niveau à éviter (entraîne une augmentation des opérations de déblai/remblai excessives)
- ② Allée de circulation qui génère un déboisement rendant le bâtiment visible de la voie publique et génère des opérations de déblai/remblai excessives.
- ③ Remblai trop important.
- ④ Discontinuité de la ligne de cime des arbres à éviter.
- ⑤ Impact visuel du bâtiment.

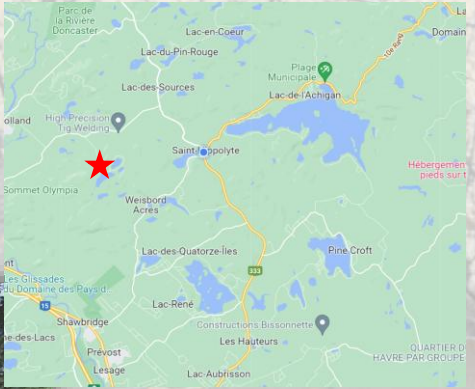


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER le PIIA

5. Urbanisme

5.8 PIIA 2025-0038: 104, chemin du Lac-Montaubois...suite



Projection 3D et
Revêtements extérieurs

Matériau et couleur

Matériau de revêtement extérieur : CAMEXEL V-SIPE Couleur : GRIS GRANITE
Matériau de la toiture : BARDEAO D'ASPHALTE Couleur : NOIR DEUX TONS

Note : Le PIIA secteurs montagneux n'est pas le PIIA lacs et l'indice de réflectance solaire (IRS) n'est pas un critère pour le choix des matériaux de revêtement.
DRAINAGE & SEPTIQUE



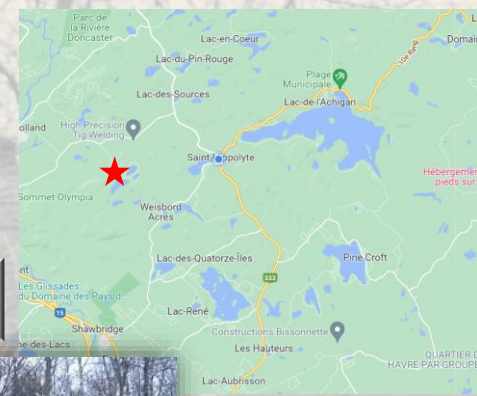
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER le PIIA

5. Urbanisme

5.8 PIIA 2025-0038: 104, chemin du Lac-Montaubois...suite

Maisons voisines



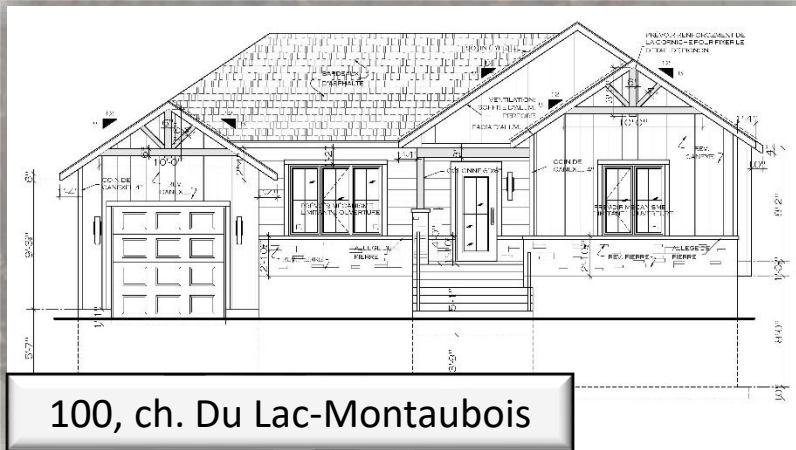
3, rue Ogilvy Est



13, rue Bellevue



108, ch. Du Lac-Montaubois



100, ch. Du Lac-Montaubois



96, ch. Du Lac-Montaubois



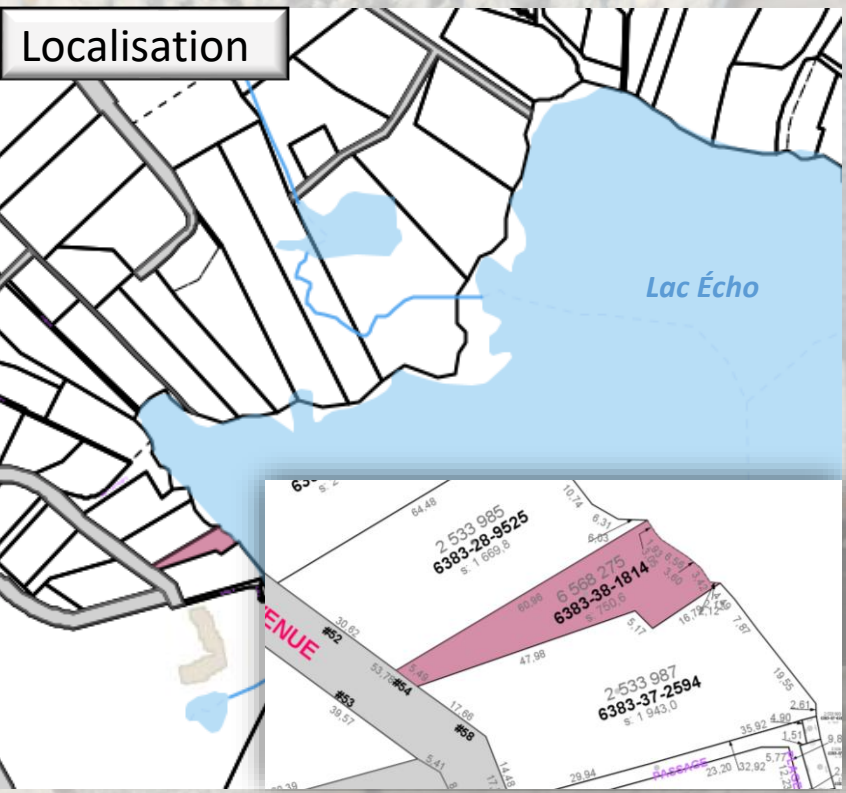
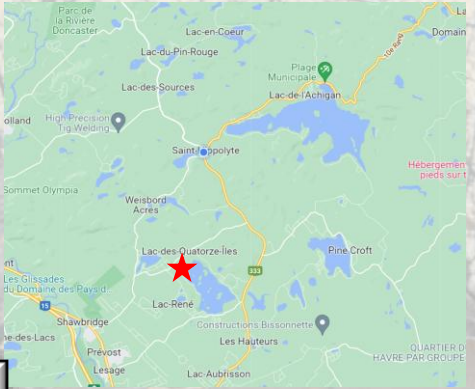
12, rue Bellevue

RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0039: 54, 218^e Avenue
Reconstruction bâtiment principal – Lac Écho

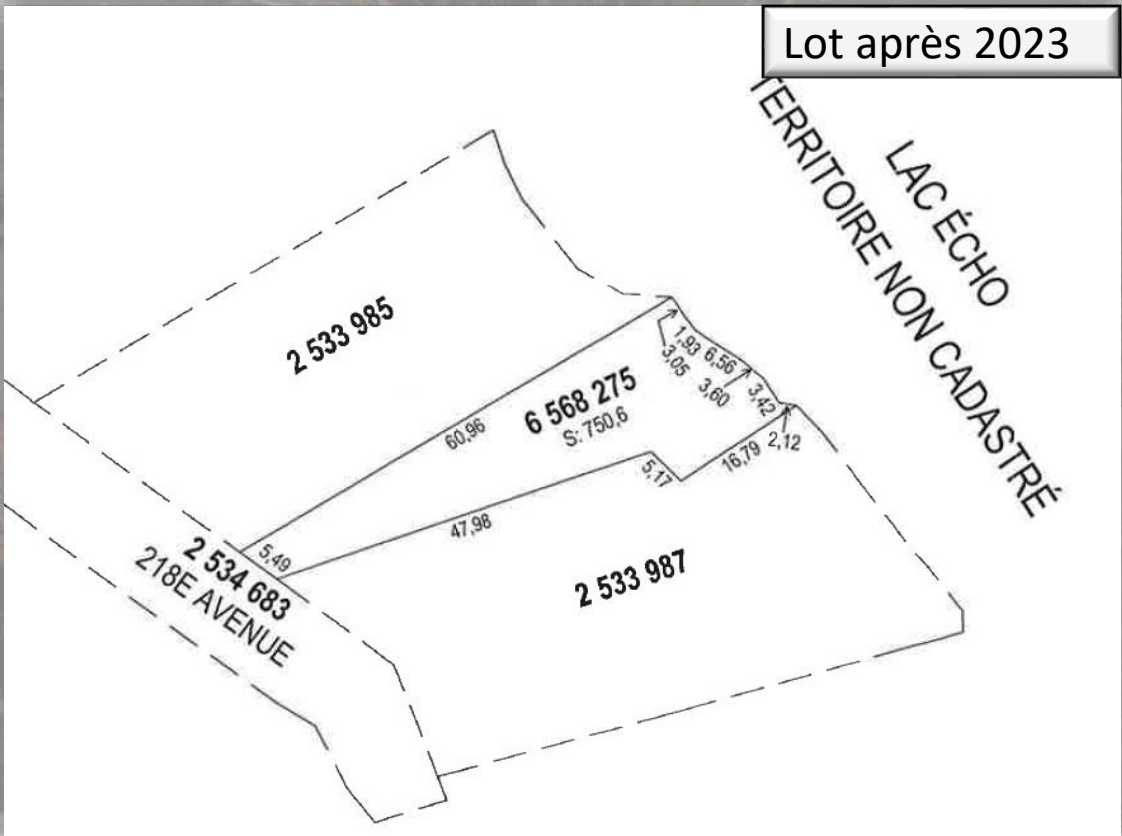
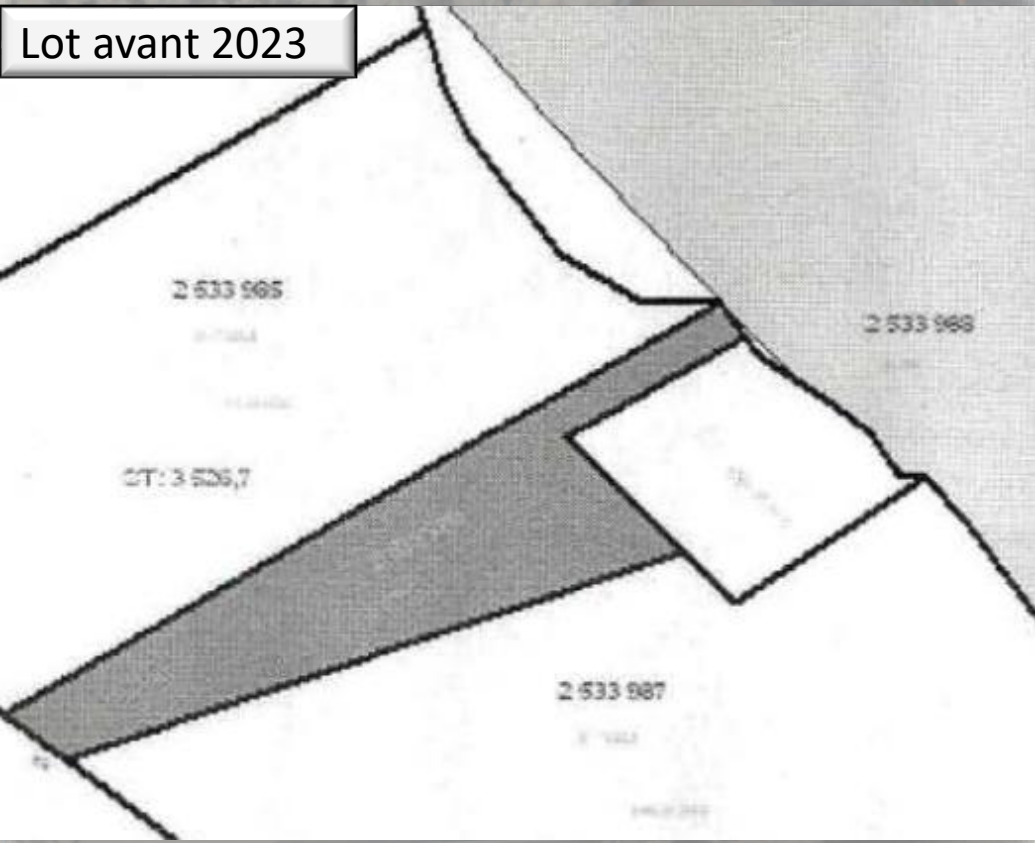
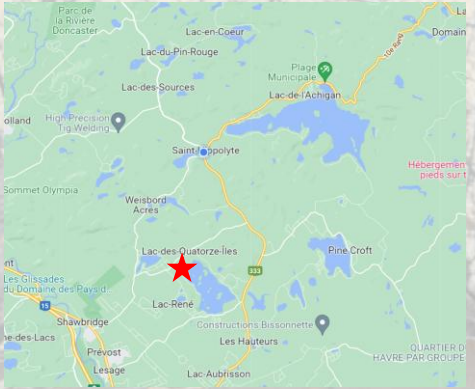


RECOMMANDATION
Les membres du CCU recommandent d’**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0039: 54, 218^e Avenue...suite

Agrandissement du lot

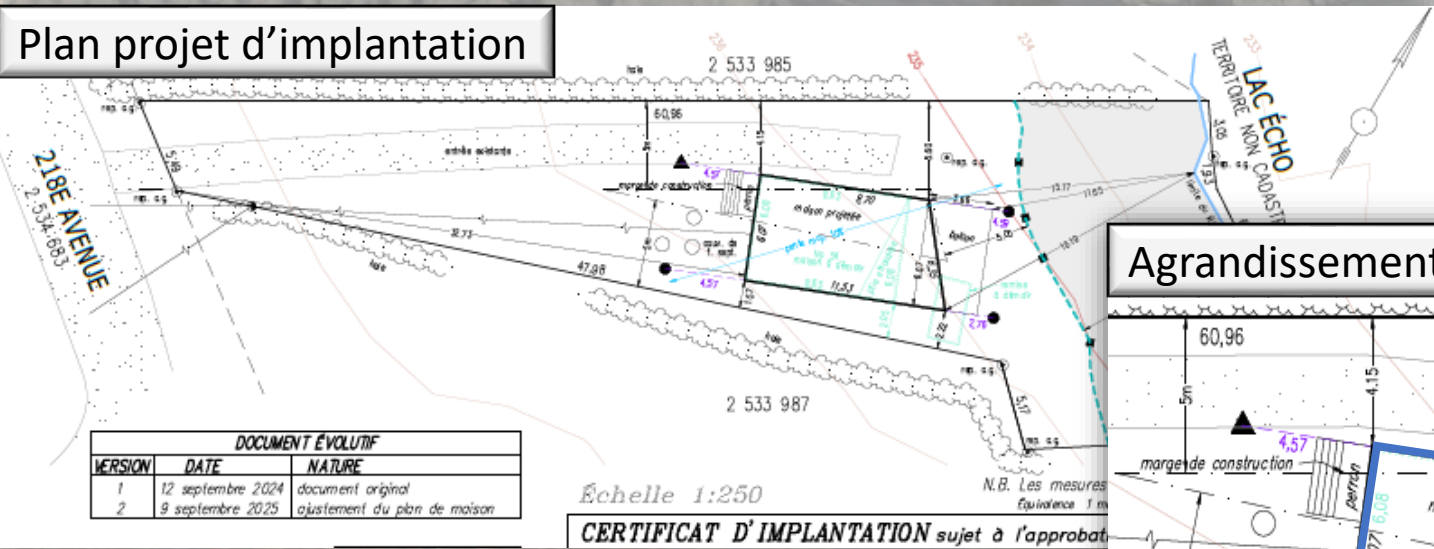


RECOMMANDATION

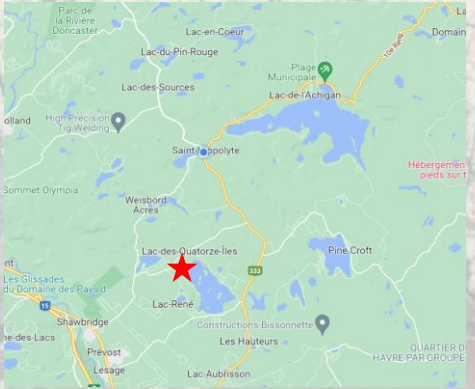
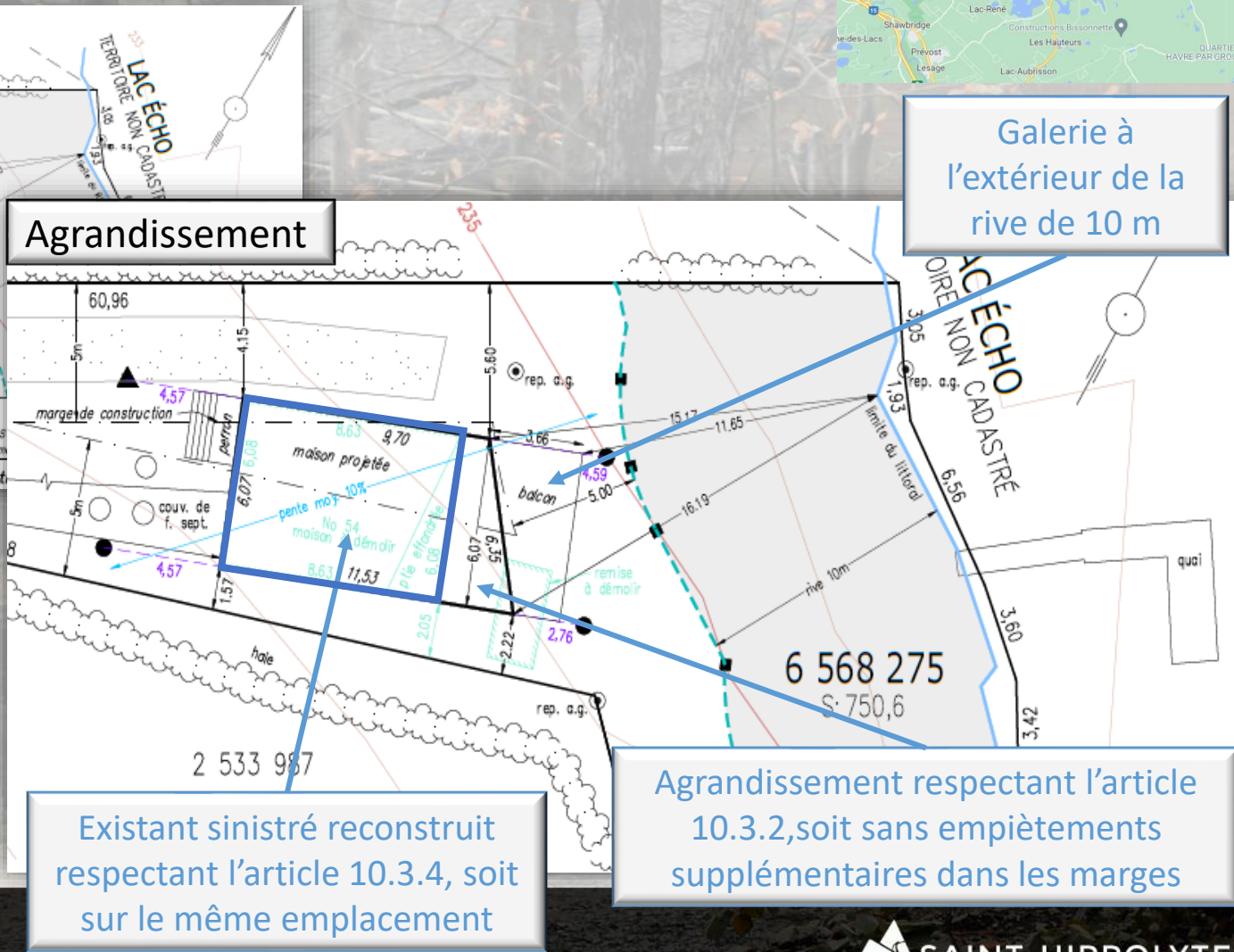
Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER le PIIA

5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0039: 54, 218^e Avenue...suite



Habitation de 692 pi² à reconstruire sur le lot agrandi et sur le même emplacement que la résidence précédente. Aucun empiètement supplémentaire dans les marges latérales de 1,57 m et de 4,15 m et sans empiètement dans la marge de recul riveraine du lac de 15 mètres.

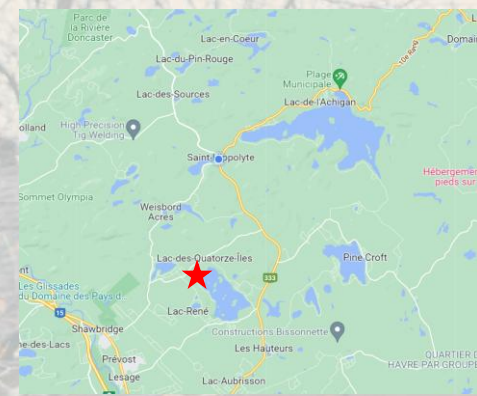


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER le PIIA

5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0039: 54, 218^e Avenue...suite



Projection 3D

Vue de la rue



Vue du lac

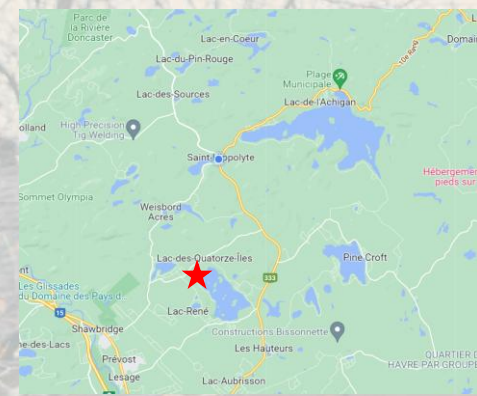


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0039: 54, 218^e Avenue...suite

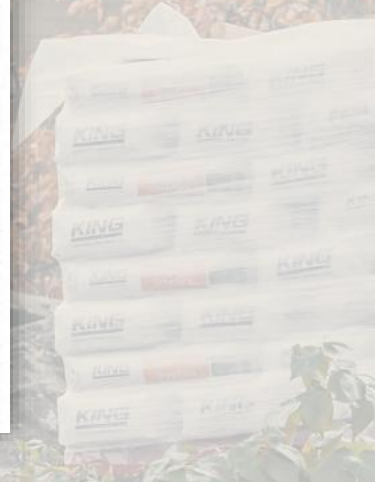


Bardeaux asphalté : BP, Mystique,
gris ardoise



Matériaux de revêtements

CanExel horizontal blanc board & batten



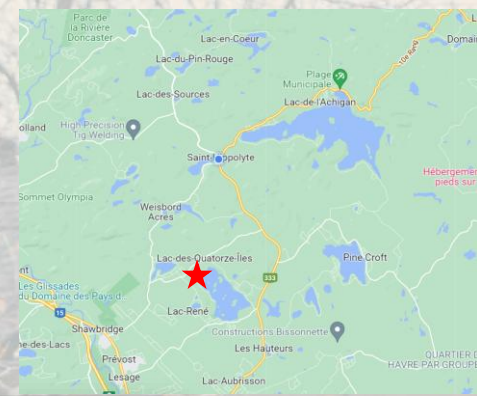
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.9 PIIA 2025-0039: 54, 218^e Avenue...suite

Maisons voisines



48, 218^e Avenue



45-47, 218^e Avenue



42, 218^e Avenue



43, 218^e Avenue



40, 218^e Avenue



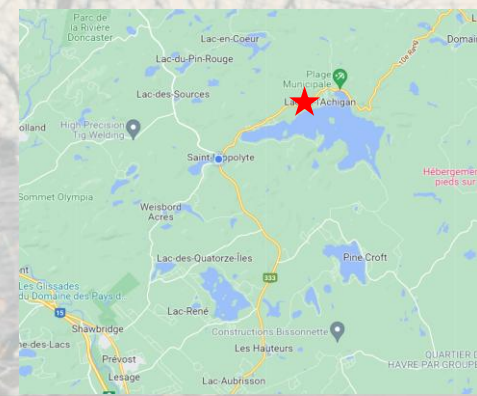
58, 218^e Avenue

RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.10 PIIA 2025-0040 : 24, 365^e Avenue
Reconstruction bâtiment principal – Lac de l’Achigan



54, 218^e Avenue

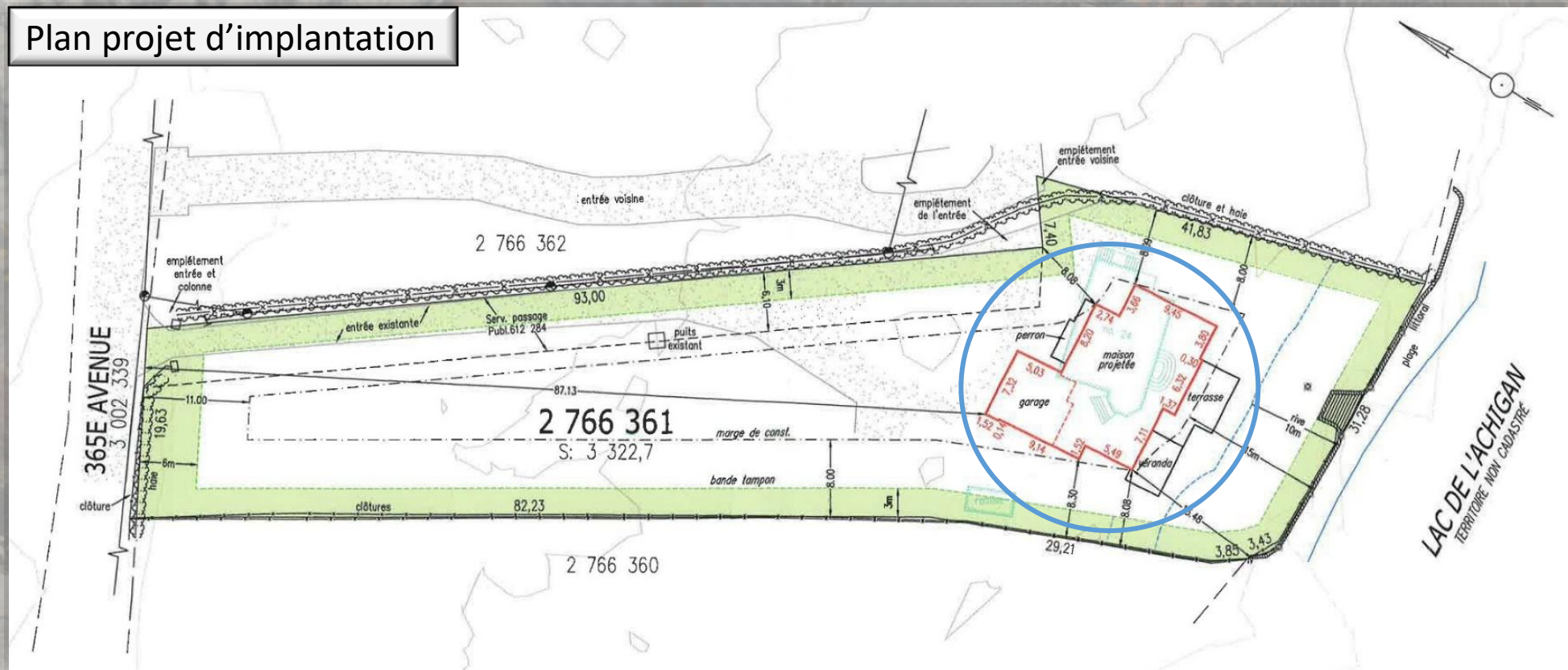
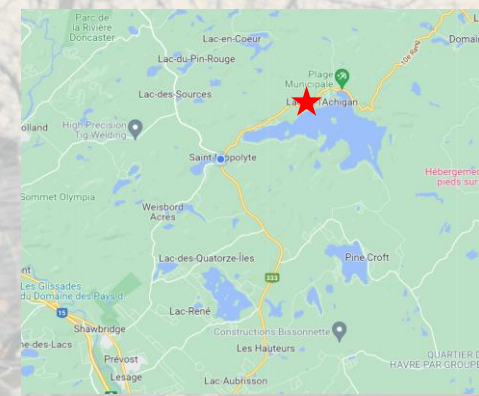


RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d’**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.10 PIIA 2025-0040 : 24, 365^e Avenue...suite



RECOMMANDATION

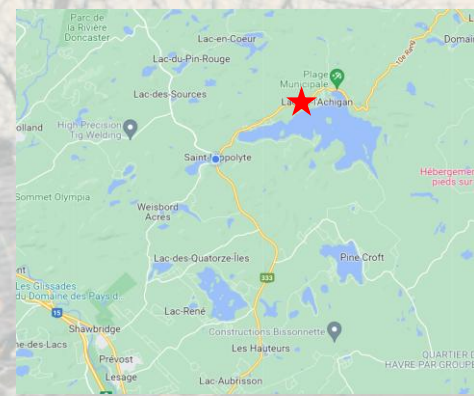
Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.10 PIIA 2025-0040 : 24, 365^e Avenue...suite



Projection 3D



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

5. Urbanisme

5.10 PIIA 2025-0040 : 24, 365^e Avenue...suite

Matériaux de revêtement



Toiture en bardeau de couleur « gris ardoise »



Toiture en acier de couleur « gris fusain » de la marque *Color Steels*



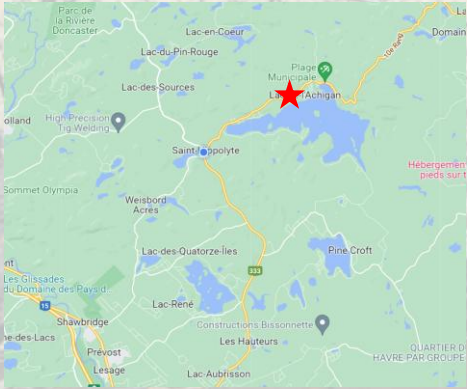
Revêtement de type Gentek Distinction de couleur « désert » de couleur « gris ardoise »



Revêtement de type pierre de couleur « greige » et « bois séché »

TABLEAU 1 : DONNÉES SUR LA RÉFLECTIVITÉ SOLAIRE - PRODUITS TEXTURAL

PASTILLE	COULEUR	TSR	EMISSIVITÉ	SRI
	Gris Fusain	0.32	0.87	33
	Rouge Grès	0.22	0.88	25
	Vert Anglais	0.09	0.88	3



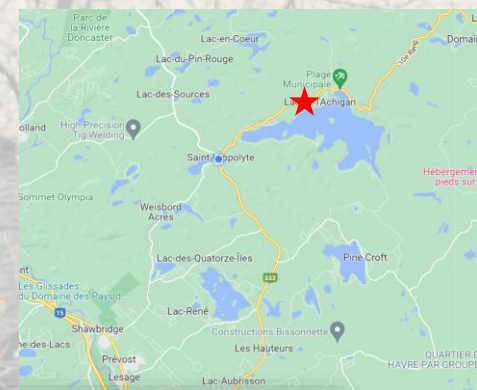
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d’ACCEPTER le PIIA

5. Urbanisme

5.10 PIIA 2025-0040 : 24, 365^e Avenue...suite

Maisons voisines



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** le PIIA

ENVIRONNEMENT



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Projet de suivi des nappes phréatiques de Saint-Hippolyte

Face aux défis croissants de l'urbanisation et des changements climatiques, la municipalité de Saint-Hippolyte se positionne à l'avant-garde de la gestion durable des eaux souterraines avec son projet de suivi des nappes phréatiques. Afin de garantir la pérennité de cette ressource vitale, la municipalité, en partenariat avec des experts de Polytechnique Montréal et de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), développe un observatoire des eaux souterraines basé sur la science participative, pour une surveillance continue et une gestion durable à l'échelle de la municipalité.

L'observatoire se compose d'un réseau de sondes implantées dans des puits privés et municipaux, localisés dans des secteurs particulièrement sollicités pour le développement immobilier. Un appel aux citoyens a été lancé afin de recruter des volontaires dont la résidence est située dans les secteurs ciblés. Les puits sont équipés de sondes mesurant l'élévation du niveau de l'eau souterraine, et certaines propriétés de l'eau (conductivité électrique, température, etc.). Les données collectées seront transmises en continu par télémétrie.



6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Projet de suivi des nappes phréatiques de Saint-Hippolyte

En ce moment, cinq sondes sont installées et en cours d'acquisition de données. D'ici la fin du mois de septembre 2025, les 10 autres sondes prévues au projet seront mises en place.

Ultimement, un modèle d'écoulement sera utilisé pour simuler le niveau d'eau souterraine suivant différents scénarios d'utilisation de l'eau. Il sera possible d'évaluer la présence de secteurs sensibles, ou encore, d'évaluer si d'éventuelles baisses de niveau d'eau ont lieu à des périodes critiques de l'année.

Ce premier projet pilote innovant pourra, à terme, être converti en programme de suivi régulier géré par la Municipalité. Des outils simples de visualisation de la quantité d'eau souterraine disponible seront développés par nos partenaires. Deux approches de visualisation seront considérées : la première pour permettre une utilisation par les gestionnaires municipaux, la deuxième pour permettre aux citoyens de comprendre quelle est la marge de manœuvre disponible dans leur secteur.

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

L'importance d'économiser l'eau potable en provenance des eaux souterraines

Dans la région des Laurentides, la principale source d'eau potable est l'eau souterraine. Bien qu'elle soit plus abondante que l'eau de surface, l'eau souterraine est une ressource limitée. Il faut donc l'économiser.

Les nappes phréatiques se rechargent lentement. Une consommation trop rapide des eaux souterraines peut mettre en péril leur pérennité, et le pompage excessif peut contribuer à l'assèchement des zones humides et à la diminution du débit des cours d'eau auxquels elles sont connectées.

À Saint-Hippolyte, le débit des puits est le plus souvent de faible à moyen, principalement parce que l'eau est pompée dans le roc du Bouclier canadien, une formation géologique présentant un faible réseau de fractures, ce qui limite la vitesse d'écoulement de l'eau. Des puits présentant un faible débit de pompage sont plus susceptibles de subir les variations saisonnières des niveaux de l'eau souterraine, notamment en période de sécheresse.

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

L'importance d'économiser l'eau potable en provenance des eaux souterraines

Les études sur les changements climatiques suggèrent que les périodes de sécheresses estivales seront plus fréquentes et plus prononcées dans le futur, ce qui occasionnera plus d'évaporation et d'évapotranspiration (évaporation par la végétation). Les épisodes de fortes pluies seront également plus fréquents, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le ruissellement de l'eau en surface. Ces deux phénomènes auront pour effet de réduire la quantité d'eau qui pourra atteindre les nappes phréatiques et les recharger en période estivale.

Voici quelques conseils pour économiser l'eau de votre puits :

Réduire la consommation d'eau à l'intérieur

- Installer des équipements économes en eau comme une toilette ou une douche à faible débit;

- Utiliser des appareils électroménagers efficaces, comme une laveuse à linge et un lave-vaisselle nécessitant peu d'eau pour effectuer leur travail.

Récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin ou laver les surfaces extérieures

Des subventions de la part de votre municipalité sont disponibles à l'achat d'appareils à faible débit et pour un baril récupérateur d'eau de pluie.

CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel

Vernissage « Mémoire et fiction » de Angela Calle

Le vernissage d'Angela Calle a lieu le 18 septembre de 17h à 19h

Journées de la culture au Centre de plein air Roger-Cabana le 27 septembre de 12 h à 16 h :

Les Journées de la Culture 2025 à Saint-Hippolyte marquaient le lancement des nouvelles balados *Parcours historique* et *Sentier Art-Nature*. Aussi au programme :

- Maquillage pour enfants
- Prestations de Bataka, ensemble de percussions
- Récits traditionnels d'ici et d'ailleurs par Éveline Ménard
- Jardin sonore : atelier musical interactif avec des végétaux
- Impression végétale sur plaques de gel



**Les journées
de la culture**



7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel

Activités à venir en octobre :

4 et 11 octobre :

Conférence Costa Rica – Jean-Pierre Fabien et Alain Gadbois
12 h 30 à 14 h 30

10 octobre :



Bibliothèque

Pédago en biblio : réaliser une petite salle de théâtre avec le MACLAU

18 octobre :

Une histoire, un brico avec Madame Tourne-Page

18 au 25 octobre :

Semaine des bibliothèques publiques
Pour sa 27^e édition, la thématique sera lumineuse : Les biblios, phares dans nos communautés.

23 octobre au 25 novembre :

«(Re)Connexions humaines : une exposition à visage humain» d'Ugo Monticone et Simon Dupuis (vernissage 23 octobre 17h à 19h)

25 octobre :

Les animaux déguisés avec Éducazoo

LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Pic Nic en musique – 3^e événement estival

C'est le 5 septembre qu'avait lieu le 3^e et dernier spectacle de la programmation Pic-Nic en Musique 2025. Pour l'occasion, l'énergique formation Stephan McNicoll et GCR se produisait sur la scène du Centre de plein air Roger-Cabana. Les quelques 500 personnes présentes ont pu chanter et danser au son des grands succès rock des dernières décennies.



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Cours de groupe – Session d'automne

Les inscriptions à la session d'automne se sont terminées le 17 septembre avec un nombre record d'inscriptions.

620 personnes se sont inscrites aux 38 activités proposées comparativement à 501 inscriptions l'an dernier. Une augmentation de 23 %.



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Plan directeur parcs et espaces verts

Le processus de consultation s'est amorcé le 21 septembre avec un atelier de discussion café-causerie où une vingtaine de citoyens ont échangé sur la notion d'accès à la nature comme cadre de pratique de loisirs.

Les autres éléments du processus de consultation sont :

- Sondage en ligne : du 21 septembre au 14 octobre
- Atelier participatif – Coconstruisons la vision de demain : mardi 7 octobre et mercredi 8 octobre (inscriptions en ligne)



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Activités à venir

OCT

18

Souper – groupe social Amico

École des Hauteurs

OCT

25

Festival des sentiers – courses en forêt de 1 km, 2 km, 5 km ou 10 km

Centre de plein air Roger-Cabana

OCT

31

Halloween - Maison hantée des pompiers et du Club Optimiste

Centre des loisirs et de la vie communautaire

SÉCURITÉ INCENDIE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

Interventions

Les pompiers ont combattu les flammes à deux reprises le 12 septembre, avec seulement quelques minutes de repos entre les incendies.

Ils ont été demandés en entraide à la Ville de Prévost pour un incendie de garage résidentiel, attaché au bâtiment principal. Les flammes menaçaient la résidence, mais les efforts soutenus des pompiers ont permis de la préserver. Les dommages ont été concentrés dans le garage.



9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

Interventions

Ensuite, une alarme générale a été déclenchée également à Prévost pour des flammes visibles à l'école primaire Val-des-Monts. Les pompiers de plusieurs municipalités ont combattu le violent incendie pendant plusieurs heures.

Le bâtiment fut grandement affecté, mais heureusement personne n'a été blessé.



9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

Statistiques d'intervention

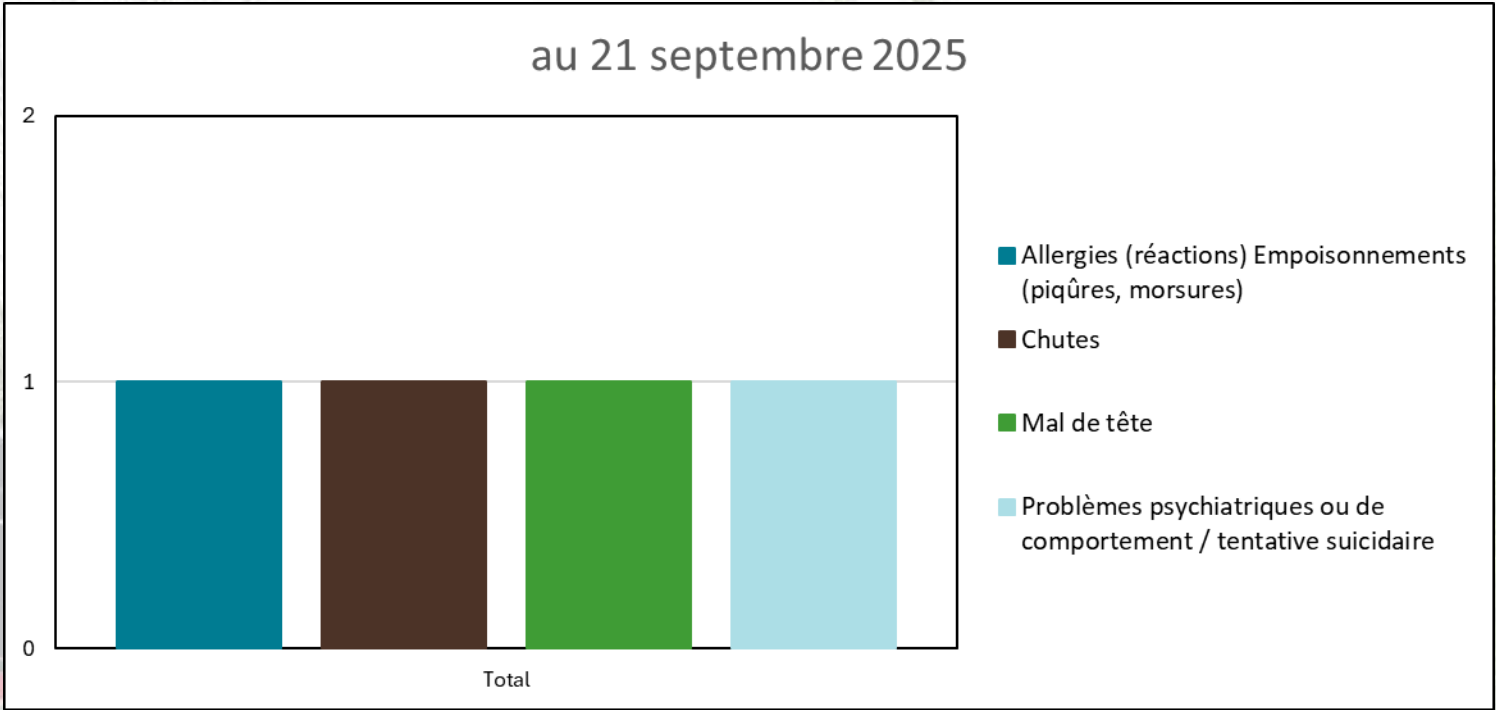
Nombres des interventions	2025	2024 (Janvier à décembre)
Type incendie	328	543
Premiers répondants	76	132
Total	404	675

DESCRIPTION	Au 21 septembre 2025
ACCIDENT VÉHICULE À MOTEUR	3
ADMINISTRATION	4
ALARME INCENDIE	4
BÂTIMENT	2
COUVERTURE CASERNE	2
ENTRAIDE ET ENTRAIDE AUTOMATIQUE	12
FORÊT OU HERBES	1
INSTALLATION ÉLECTRIQUE	13
SAUVETAGE CIVIÈRE – PANIER	1
VERIFICATION	3
Total général	45

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel

Statistiques d'intervention PR



Somme de septembre	Allergies (réactions) Empoisonnements (piqûres, morsures)	Chutes	Mal de tête	Problèmes psychiatriques ou de comportement / tentative de suicide	Total général
	1	1	1	1	4

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

Sécurité routière

Nous rappelons l'importance pour tous les usagers de la route de respecter les limites de vitesse. Une conduite sécuritaire contribue à protéger les piétons, les cyclistes et l'ensemble des usagers, tout en favorisant un environnement plus sécuritaire et harmonieux pour la communauté.

Nous tenons également à informer la population que la Sûreté du Québec effectue des opérations de présence en continu sur le territoire, avec une attention sur les artères suivantes:

- Chemin du Lac-Bertrand
- Chemin du Lac-de-L'Achigan
- La route 333
- Chemin du Lac-Bleu



10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

Débarcadère municipal

En raison de la baisse importante du niveau de l'eau sur le lac de l'Achigan, la Municipalité a procédé au retrait des accumulations rocheuses qui causaient des problématiques à la sortie de l'eau des embarcations. Environ sept chargements ont été effectués, afin de permettre tant aux petites qu'aux grandes embarcations de sortir de l'eau adéquatement et sans difficulté.

Rappel des heures d'ouverture

- Jusqu'au 31 août, le débarcadère est ouvert sept jours sur sept, de 9 h 30 à 16 h 30.
- Après le 31 octobre, l'ouverture se fera sur appel et des frais seront imposés à l'utilisateur.

Bonne fin de saison à tous!

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

La chasse au Québec se pratique tant sur les terres du domaine de l'État que sur celles du domaine privé. Des modalités particulières de gestion de la faune s'appliquent à certaines parties de ces terres.

Terres privées et milieu périurbain

Toute personne qui désire chasser sur une propriété privée doit obtenir la permission du propriétaire pour y accéder. De plus, en milieu périurbain, le chasseur doit tenir compte de la présence des autres citoyens dans la pratique de son activité.

À cette fin, il aura avantage à consulter le document La Chasse à l'aube du XXI^e siècle et à favoriser l'application des conseils qui s'y trouvent.



PÉRIODE DE QUESTIONS

05:00

Start	Stop	Reset	mins:5	secs:0	type:
None ▼					
⏰ Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.					Show Settings ☐



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

LEVÉE DE LA SÉANCE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

